



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

PÊCHE



Assemblée Générale Fédérale

DISTRÉ - 21 mars 2020

**Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et
la Protection du Milieu Aquatique**

SOMMAIRE

RAPPORT STATUTAIRE

Rapport Moral 2019	Alain JAFFRELOT	4
Perspectives 2020	Stéphanie FENEON	5 à 6

BILAN ET BUDGET FÉDÉRAL

Commentaires sur comptes 2019	Fabrice BARRIER	7 à 9
Bilan - Compte de Résultat exercice 2019	Fabrice BARRIER	10 à 13
Rapport des Vérificateurs aux Comptes	Jacques BLONDET et Dominique OGER	14
Budget prévisionnel 2020	Félix DURAND	15 à 16

RAPPORT ASSOCIATIF

Synthèse des activités associatives 2020	Yannick MALLET	17 à 18
Activités piscicoles et gestion des milieux	Yannick MALLET	19 à 25
Développement du Loisir Pêche	Yannick MALLET	26 à 45
Surveillance et police de la pêche	Bernard MERLIN	46 à 49

ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Elections	Pierre GIRARD	50
-----------	---------------	----

INTERVENTION

Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles	Nicolas CHATARD	51 à 52
--	-----------------	---------

Rapport Moral 2019

Alain JAFFRELOT, Président Fédéral

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre présence à cette Assemblée Générale.

Depuis l'Assemblée Générale de Mars 2019, bien des choses se sont passées à la Fédération, avec notamment les démissions du président Guy Paturaud et de la trésorière Béatrice Brard.

Une nouvelle fois, il a fallu réélire un nouveau bureau : Président, moi-même, trésorier Durand Félix, secrétaire Mallet Yannick, vice-présidents Girard Pierre et Moreau Alain. Depuis l'élection du nouveau bureau, en mai 2019, le Conseil d'Administration s'est réuni 12 fois.

Les différentes commissions se sont retrouvées régulièrement pour gérer les affaires courantes et assurer le bon fonctionnement de votre Fédération.

L'activité fédérale s'est portée sur une restructuration quasi-complète et malgré le manque d'administrateurs (moins 6), nous avons fait le nécessaire pour que votre Fédération soit représentée dans les différentes structures, comme la DDT, les CODERST, les SAGE les CLE, les COPIL....ainsi qu'aux assemblées générales FNPF, FDGDON, EHGO, LOGRAMI, AR...

Beaucoup de temps a été consacré à cette restructuration, le départ de Yann NICOLAS et l'arrivée d'une directrice.

Nous sommes encore à rechercher des solutions pour permettre le stationnement au bord de la Loire. Nous pouvons regretter le manque de concertation. La Fédération et les AAPPMA ne sont pas contactées par les instances publiques pour s'impliquer dans la démarche. Nous payons chaque année une location pêche de 50 000 € au domaine public fluvial dont fait partie la Loire, pour pratiquer notre loisir.

La sécheresse, le manque d'eau ont fait que l'année 2019 n'a pas été une année favorable à la pêche, avec des mortalités et des pêches de sauvetage, très peu de prises. En espérant que les années à venir nous réservent de bonnes surprises.

La Fédération continue ses efforts pour la mise en place d'actions ayant pour but de développer le loisir pêche avec la création de lieux aménagés, ou susceptibles de l'être, afin d'attirer le plus possible de pêcheurs et leur famille.

Pour la première fois, une fête de la pêche s'est déroulée sur le site de la fédération à Montayer en 2019. Nous pensions recevoir 200 à 300 visiteurs mais nous en avons eu plus de 800, avec des commentaires très favorables. Nous allons donc reconduire cette fête le dimanche 07 juin 2020, jour de la fête nationale de la pêche.

Lors de l'Assemblée Générale de septembre, il a été décidé de lancer une pétition contre l'augmentation du tarif des cartes de pêche, qui malheureusement n'a pas été suivie comme je l'aurai pensé : 2500 signatures, c'est peu pour le nombre de pêcheurs que nous sommes. Nous l'avons tout de même relayée à la Fédération Nationale pour bien montrer l'incompréhension des pêcheurs.

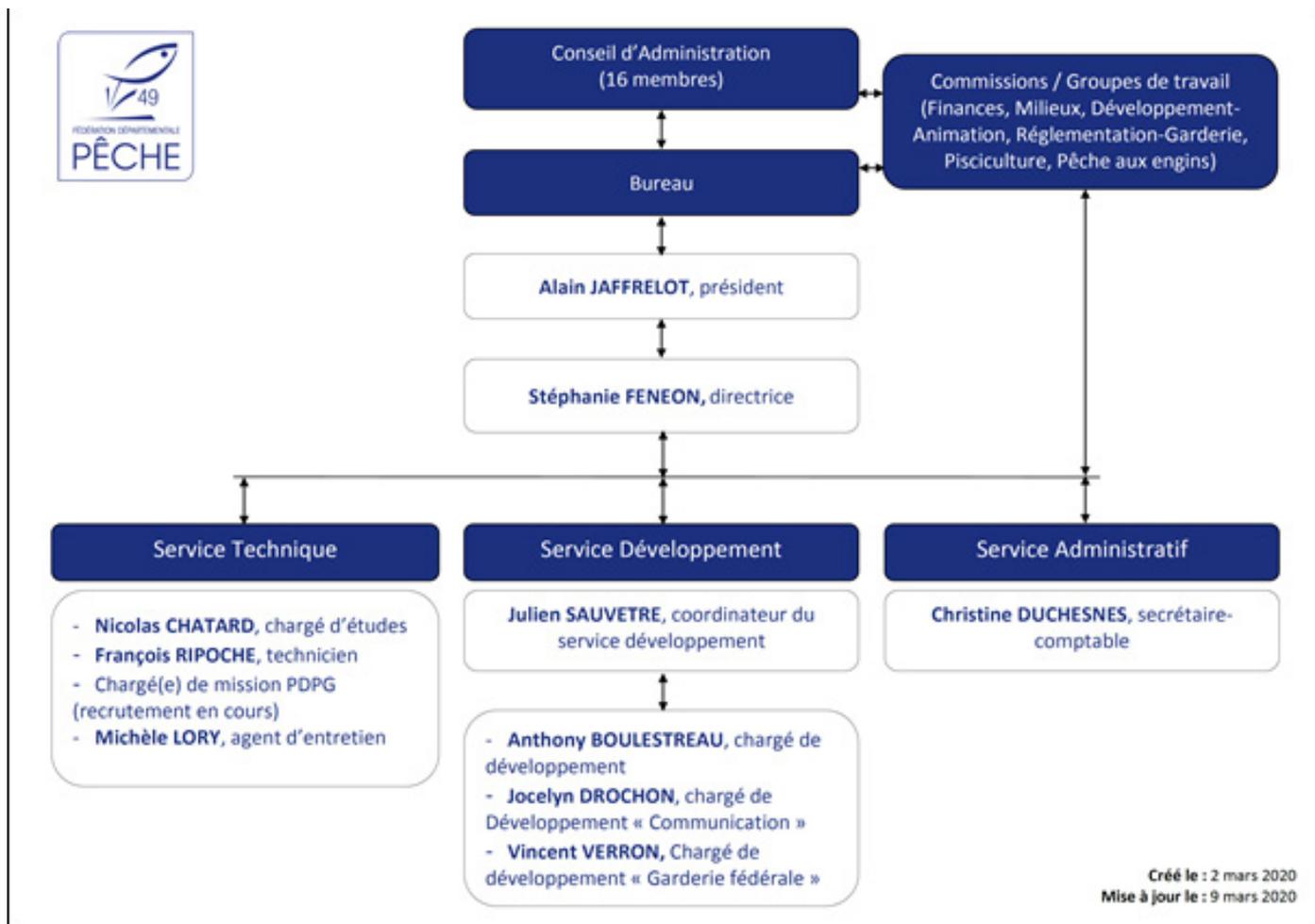
Je laisse la parole à Mme Fénéon notre directrice.

Perspectives 2020

Stéphanie FENEON, Directrice de la Fédération

Perspectives 2020

Cette année est annonciatrice de changements, avec tout d'abord une réorganisation des services de la Fédération :



La redéfinition exacte des missions, des rôles de chacun et des référents selon les thématiques reste à préciser, mais nous pouvons d'ores et déjà vous indiquer que la mise en œuvre d'actions en matière de Développement du Loisir Pêche (cale de mise à l'eau, pontons pour personnes à mobilité réduite...), ainsi que la mise en place de la réglementation, dépendent désormais du service développement et non plus du service technique.

L'arrivée prochaine de Vincent VERRON, en tant que Chargé de Développement « Garderie fédérale », permettra d'assurer une meilleure formation et coordination du réseau des Gardes Pêche Particuliers, et sera le nouveau référent en matière de réglementation liée à l'exercice de la pêche.

Pour sa part, le service technique s'est d'ores et déjà attelé à l'élaboration de notre Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion de la ressource Piscicole (PDPG). Le recrutement d'un(e) chargé(e) de missions est en cours, pour venir renforcer les effectifs du service dès le mois de mai prochain, pour permettre l'élaboration de ce document et débiter sa mise en œuvre dès fin 2021.

Le PDPG se veut être un document opérationnel de référence des structures associatives de la pêche de loisir, en ce qui concerne la restauration et la protection des milieux aquatiques, des espèces piscicoles et de leur habitat, comme son nom l'indique. Nicolas CHATARD vous en parlera plus en détail lors de sa présentation en fin de matinée.

Equivalent du PDPG, s'agissant du développement durable de la pêche amateur et la mise en œuvre d'actions de promotion du loisir pêche, le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDL) est en cours d'élaboration depuis 2019. Outre les entretiens réalisés avec chaque AAPPMA, une étude socio-économique de la pêche de loisir et son potentiel de développement en région Pays de Loire, viendra alimenter le diagnostic. Cette étude, portée par l'Association Régionale des Fédérations de Pêche de Pays de Loire, et comportant un volet départemental (dont le référent est Julien SAUVETRE), devrait nous permettre de mieux cerner les attentes de nos pêcheurs.



Enquête socio-économique auprès des pêcheurs des Pays de la Loire

L'Association Régionale des Pays de la Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, regroupant les 5 fédérations départementales, lance une enquête socio-économique afin de mieux connaître le profil et les attentes de ses pêcheurs.

**Votre avis nous intéresse !
Participez jusqu'au 31 juillet.**

Pour plus d'informations et pour répondre au questionnaire, retrouvez l'enquête sur :

www.federationpeche44.fr
www.fedepeche49.fr
www.fedepeche53.com
www.peche72.fr
www.federation-peche-vendee.fr



De façon plus globale, l'intégration de nouveaux administrateurs, permettra également à notre Fédération de travailler à la définition d'un projet associatif et l'élaboration d'une stratégie fédérale dont les outils de mise en œuvre (PDPG, SDDL, enquête socio-économique), portés par les salariés de la Fédération, sont en cours d'élaboration, et pour lesquelles vos AAPPMA seront bien entendues sollicitées.

En effet, les prochaines élections au sein de nos structures associatives, fin 2020, ne doivent pas nous empêcher de nous projeter au-delà de cette échéance, et il est de notre responsabilité d'offrir une perspective à ceux qui souhaiteraient intégrer nos conseils d'administration.

Commentaires comptes 2019

Fabrice BARRIER, Expert Comptable

Les comptes qui vont être soumis à votre approbation ont été présentés à la commission des finances le 31 janvier 2020 et arrêtés par votre Conseil d'Administration le 18 Février 2020.

Ils appellent les commentaires suivants :

COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat mesure l'enrichissement ou l'appauvrissement de l'association au cours de l'exercice.

COMPARAISON RESULTAT 2019 - 2018

L'exercice se traduit par un excédent de 37 817 euros contre 17 971 euros l'an passé, soit une progression de 19 846 euros.

Cette variation s'explique principalement par :

Evolutions favorables

• Amélioration du résultat financier (net d'impôt)	24 K€
• Evolution favorable du solde produits-charges / travaux	66 K€
• Diminution de la subvention EDEN versée	5 K€
• Diminution des frais de Promotion Pêche	13 K€
• Impact dotation/reprise provision Ripisylve	20 K€

Evolutions défavorables

• Diminution des ventes de cartes	10 K€
• Diminution de la subvention « aides à l'emploi » de la Fédération Nationale	14 K€
• Diminution des prestations Pêche Electrique	14 K€
• Honoraires relatifs aux mouvements de personnel (départs/recrutement)	14 K€
• Evolution des frais de personnel liée en partie aux mouvements	57 K€

Notons, concernant les travaux, que sur l'année 2019 :

- 65 chantiers ont été suivis pour un budget global de 440 K€ de dépenses et 302 K€ de subventions prévisionnelles ;
- 28 chantiers ont été ouverts et 35 clos sur l'année ;
- Le coût net pour votre Fédération en 2019 s'établit à près de 37 K€ contre 103 K€ en 2018

Le nombre de chantiers ouverts en 2019 est légèrement inférieur à 2018, mais le montant moyen par chantier suivi est en nette diminution.

BILAN

Le bilan reflète le patrimoine de la Fédération.

ACTIF IMMOBILISE

L'actif immobilisé net s'élève à 1 174 062 euros (terrains, matériel, constructions).

Une part importante concerne le site de MONTAYER. Il n'y a pas eu d'investissement significatif sur 2019.

ACTIF CIRCULANT

Les créances (sommes dues à la Fédération de la Pêche 49) s'élèvent à 252 140 euros. Il s'agit pour l'essentiel de subventions à percevoir (travaux et aides à l'emploi) et de retards de reversements d'AAPPMA.

La trésorerie s'élève à 1 239 107 euros. Les principaux placements financiers sont arrivés à échéance sur 2019, ce qui a généré des produits financiers plus importants que précédemment. Par contre, aucun placement rémunérateur n'a pu être trouvé depuis.

DETTES

Le total des dettes s'établit à 460 314 €uros. Elles concernent principalement :

• Dettes vis-à-vis de l'Agence de l'Eau (partie reversée des cartes)	145 064 €
• Vignettes AAPMA	59 567 €
• Les dettes sociales et fiscales	60 897 €
• Les dettes fournisseurs	10 941 €
• Les subventions travaux à verser	175 724 €

FONDS DEDIES

Les fonds dédiés s'élèvent à 35 000 € au 31 Décembre 2019. Ils concernent les projets suivants :

• Aquariums	20 000 €
• Aménagement chemin Montayer	15 000 €

FONDS ASSOCIATIFS

Les fonds propres de la Fédération s'élèvent à 2 195 587 €uros au 31 Décembre 2019.

CONCLUSION

L'exercice se traduit par un excédent de 37 817 euros et la situation financière est saine.

2019 restera une année de transition avec des changements au niveau de la gouvernance et du personnel, dont l'arrivée de votre directrice.

La baisse constante des effectifs d'adhérents, liée à fois à un changement de mode de consommation, mais aussi aux aléas climatiques (conduisant à une baisse du nombre de poissons) constitue un chantier de taille pour votre Fédération. Ses ressources futures, directes et indirectes, et donc sa capacité à jouer pleinement son rôle en dépendent.

Fabrice BARRIER
Expert-Comptable

ASSOCIATION FEDERATION DE LA PECHE 49

Etats Financiers

 Exercice du 01/01/2019
 au 31/12/2019

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles (1)	10 427	10 427		
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	175 555	13 653	161 902	166 684
Constructions	2 350 877	1 381 820	969 057	1 025 681
Installations techniques, matériels et outillages industriels	89 674	88 198	1 476	2 338
Autres immobilisations corporelles	242 029	201 903	40 127	53 030
Immobilisations grévées de droit				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières (2)	1 500		1 500	1 500
TOTAL I	2 870 062	1 696 000	1 174 062	1 249 233
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	11 400		11 400	16 062
Autres Créances	240 740		240 740	233 146
Valeurs mobilières de placement	14 560		14 560	368 248
Disponibilités	1 224 547		1 224 547	820 145
Charges constatés d'avance (3)	25 591		25 591	32 949
TOTAL II	1 516 838		1 516 838	1 470 551
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	4 386 901	1 696 000	2 690 901	2 719 784
1) Dont droit au bail				
2) Dont à moins d'un an				
3) Dont à plus d'un an				

Bilan Passif

	au 31/12/2019	au 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
-Fonds associatifs sans droit de reprise	462 081	462 081
-Ecart de réévaluation		
-Réserves		
-Report à nouveau	1 695 690	1 677 719
-Résultat de l'exercice	37 817	17 971
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
-Apports		
-Legs et donations		
-Autres fonds associatifs		
-Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement (sur biens non renouvelables)		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
Total I	2 195 587	2 157 770
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		16 595
Provisions pour charges		
Total II		16 595
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés sur subventions fonctionnement	35 000	46 500
Fonds dédiés sur autres ressources		
Total III	35 000	46 500
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus		
Dettes fournisseurs	10 981	21 424
Dettes fiscales et sociales	60 897	44 591
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes	388 436	432 902
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total IV	460 314	498 918
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 690 901	2 719 784
1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an	460 314	498 918
2) Dont concours bancaire courants et soldes créditeurs de banques		

Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens et services	60 953	70 976
Montant net du chiffre d'affaires	60 953	70 976
Production stockée		
Production immobilisée	12 880	18 865
Subventions d'exploitation	236 577	332 074
Reprises sur provisions et transferts de charges	26 827	22 891
Cotisations	587 772	598 184
Autres produits	44 993	63 765
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	970 001	1 106 755
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières	14 277	27 302
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés	25 701	32 239
Charges externes (3) (4)	243 236	226 876
Impôts et taxes	6 180	7 957
Salaires et traitements	336 093	271 538
Charges sociales	111 292	113 649
Dotations aux amortissements et provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	78 784	81 319
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions		
- Sur risques et charges : dotations aux provisions		12 078
Autres charges	151 438	321 443
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	967 001	1 094 401
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 000	12 354
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
- Excédent ou déficit transféré		
- Déficit ou excédent transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits nets sur cessions VMP	30 662	6 926
Autres produits financiers	1 669	1 629
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	32 331	8 555
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cessions VMP		
Autres charges financières		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES		
RESULTAT FINANCIER	32 331	8 555
RESULTAT COURANT	35 331	20 909

ASSOCIATION FEDERATION DE LA PECHE 49

Etats Financiers

Exercice du 01/01/2019
au 31/12/2019

Compte de Résultat (suite)

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opération de gestion		
Sur opération en capital		
Reprises sur provisions et transfert de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opération de gestion		311
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		311
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
		-311
Participation des salariés au résultat		
Impôts sur les bénéfices	9 015	
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	11 500	13 873
Engagements à réaliser sur ressources affectées		16 500
Total des Produits	1 013 833	1 129 183
Total des Charges	976 016	1 111 212
EXCEDENT OU DEFICIT	37 817	17 971
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total		
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
Total		
1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
3) Crédit-bail mobilier		
4) Crédit-bail immobilier		

Vérification des comptes

Jacques BLONDET - Dominique OGER

Nous soussignons, Dominique OGER et Jacques BLONDET, vérificateurs aux comptes, avons procédé à notre mission le vendredi 31 janvier 2020 en présence de Christine DUCHESNES, secrétaire comptable.

Deux semaines avant cette réunion, nous avons reçu deux documents :

- un récapitulatif sous forme de tableau Excel avec les cotisations et produits, l'animation fédérale et la maison pêche nature ; ce document permet de donner une bonne vision globale ; il indique le prévisionnel et le réalisé de l'exercice ; nous regrettons seulement que le réalisé de l'exercice précédent (comme déjà demandé en 2019) n'y figure pas.
- le grand livre général des comptes 2019.

Le jour de la réunion, le document des « états financiers » nous a été remis. Les différents chapitres ont fait l'objet d'un examen très attentif. La Fédération nous a permis de vérifier les comptes dans un bon état d'esprit et a répondu à toutes nos questions. Ainsi, lors de cette séance, nous avons pu avoir des précisions concernant les subventions « travaux » grâce à Nicolas CHATARD, chargé d'études.

Nous avons également été invités à la présentation, sous forme d'un diaporama, du bilan de l'exercice 2019 par M. Fabrice BARRIER, expert-comptable, lors de la séance du conseil d'administration du mardi 18 février 2020.

En conséquence, nous établissons le rapport suivant.

- Après deux années de baisse, le résultat positif de 2019 est reparti à la hausse (presque 38 K€ contre seulement 18 K€ en 2019). Par rapport à 2018, les produits et les charges sont en diminution.

- En ce qui concerne les produits, la diminution s'explique surtout par une baisse des subventions. Les prestations « pêches électriques » sont également en baisse mais elles avaient atteint un montant exceptionnel en 2018 ; leur montant 2019 correspond probablement plus à une année normale. Les produits financiers, malgré un impôt sur les sociétés, sont en hausse.

- En ce qui concerne les charges, bien que cet exercice soit plombé par des indemnités et des frais de procédure liés à deux ruptures conventionnelles et au recrutement d'une directrice, elles sont néanmoins en diminution en raison de peu de subventions pour travaux. Les charges « générales » restent par ailleurs bien maîtrisées.

Conclusion

Depuis plusieurs années désormais, nous constatons d'importantes fluctuations d'un exercice à l'autre, aussi bien dans les produits que dans les charges, ce qui rend d'autant plus périlleux la bonne tenue des comptes. L'année 2019 ne déroge pas à ce constat en étant une année très particulière en raison du peu de travaux effectués par rapport aux années précédentes et des changements de personnel. Ces faits ont engendré un exercice financier probablement atypique lui aussi. Nous encourageons donc la Fédération à poursuivre ses efforts de vigilance par rapport à ces fluctuations.

Nous félicitons le trésorier pour la bonne tenue de ses comptes et demandons à l'assemblée générale de lui donner quitus pour l'exercice 2019.

Nous restons à votre disposition pour d'éventuelles questions.

Budget prévisionnel 2020

Félix DURAND, Trésorier Fédéral

CHARGES

	Budget 2019	Réalisation 2019	Budget 2020
60 - Achats	24 900	33 978,48	30 250
Achats matières et fournitures	18 800	25 701,46	22 2250
Autres fournitures	6 100	14 277,02	8 000
61 - Services extérieurs	111 700	119 516,60	108 000
Locations	69 700	64 895,17	65 000
Entretiens et réparations	24 000	35 598,90	24 000
Assurance	14 500	18 705,53	18 000
Documentation	3 500	317,00	1 000
62 - Autres services extérieurs	155 700	123 719,72	118 500
Rémunérations intermédiaires et honoraires	39 500	42 066,72	37 000
Publicité, publication	39 500	38 078,68	35 000
Déplacements missions	72 200	42 372,84	46 000
Services bancaires, autres	1 500	1 201,17	500
63 - Impôts et taxes	9 500	- 1 171,41	9 500
Formation continue	4 500	-5 977,41	4 500
Autres impôts et taxes	5 000	4 806,00	5 000
64 - Charges des personnels	399 700	444 504,04	377 668
Rémunération des personnels, bureau	273 200	333 212,58	291 000
Charges sociales	126 500	111 292,46	86 668
Autres charges du personnel			
65 - Autres charges de gestion courante	220 000	151 437,61	362 100
Subvention travaux aux AAPPMA	134 000	35 536,30	303 000
Subvention travaux syndicats	15 000	60 884,13	
Subvention diverse	12 000	6 659,88	
Répartition autoproduction	12 000	4 602,95	12 000
Subvention répartition EHGO	47 000	43 528,80	47 000
Gestion courante		225,55	100
66 - Charges financières			
67 - Charges exceptionnelles		9 015,00	
68 - Dotations aux amortissements, provisions	75 500	78 783,91	75 500
TOTAL DES CHARGES	997 000	965 784,64	1 081 518
Excédent prévisionnel (bénéfices)		37 816,06	

PRODUITS

	Budget 2019	Réalisation 2019	Budget 2020
70 - Ventes de produits finis, de marchandises, prestations de services	55 000	60 953,12	55 000
Entrée MPN	25 000	28 593,12	25 000
Prestation études et recherche	30 000	32 360,00	30 000
72 - Producton pisciculture, étang	13 960	12 879,56	12 000
74 - Subventions d'exploitations	224 500	236 576,54	386 000
Subvention travaux aux AAPPMA	12 500	3 910,41	50 000
Subvention travaux fédération	20 000	23 121,72	
Agence de l'eau, Région, FNPF	30 000	33 567,34	95 000
Subvention aides à l'emploi	162 000	175 977,07	157 000
Subvention EHGO			84 000
75 - Autres produits de gestion courant	679 975,00	632 764,93	570 940
Cotisations	590 475	544 243,10	489 940
Répartition EHGO	47 000	43 528,80	47 000
Autres produits dont remboursements	42 500	44 933,03	34 000
76 - Produits financiers	5 000	32 331,20	5 000
77 - Produits Exceptionnels			
78 - Reprises sur amortissements et provisions		28 095,35	7 305
79 - Transfert de charges			
TOTAL DES PRODUITS	978 435	1 003 600,70	1 036 245
Insuffisance prévisionnelle (déficit)	18 565		42 273

COMMENTAIRES

Ce budget prévisionnel 2020 a été approuvé par le Conseil d'Administration du 18 février 2020.

Le rapport des vérificateurs aux comptes traduit bien le souci d'équilibre que le Conseil d'Administration fédéral a voulu instaurer, malgré quelques charges exceptionnelles en 2019.

L'outil internet permet de mieux cibler nos futurs membres actifs, il faudra faire sans doute du porte à porte pour compléter nos Conseils d'Administrations en fin d'année.

Comme évoqué l'an dernier, le secteur est très concurrentiel. Nous sommes tous dans le même bateau.

Je vous propose de voter ce budget prévisionnel 2020.

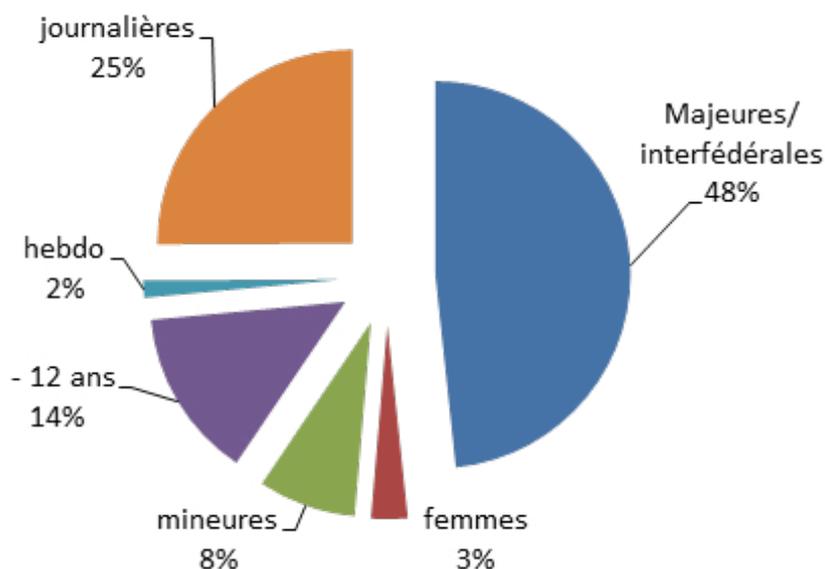
Synthèse des activités associatives

Yannick MALLET, Secrétaire Fédéral

LES EFFECTIFS

COMPARATIF DES VENTES 2018 - 2019

CARTES	2018	2019	DIFF.
Interfédérales / majeures	15 039	14 823	-1,45 %
Femmes	992	902	-9,07 %
Mineures	2 782	2 433	-12,55 %
Découvertes	4 597	4 241	-7,74 %
Hebdomadaires	448	419	- 6,47 %
Journalières	8 909	7 547	-15,28 %
TOTAL	32 767	30 365	-7,33 %



CARTES ASSOCIATION REGIONALE

CARTES	FD 44	FD 49	FD 53	FD 72	FD 85
Interfédérales / majeures	13 551	14 540	6 627	11 422	12 499
Automne	192	0	18	28	84
Femmes	706	902	288	585	717
Mineures	2 461	2 433	1 046	1 631	2 261
Découvertes	3 342	4 241	1 078	1 842	3 390
Hebdomadaires	398	419	310	330	539
Journalières	7 071	7 547	2 063	3 185	7 762
TOTAL	28 040	30 365	11 436	19 023	27 338

VENTES NATIONALES 2018 - 2019

CARTES	2018	2019	DIFF.
Interfédérales / majeures	1 068 629	1 138 832	+ 6,56 %
Femmes	48 273	51 471	+ 6,60 %
Mineures	116 674	119 619	+ 2,52 %
Découvertes	185 248	187 637	+ 1,29 %
Hebdomadaires	62 120	67 758	+ 9,07 %
Journalières	258 130	270 603	+ 4,83 %
TOTAL	1 739 074	1 835 920	+ 5,56 %

Activités piscicoles et gestion des milieux

Jusqu'à présent, les missions du Service Technique étaient extrêmement diversifiées puisqu'on y traitait des études (expertises, conseils, suivis des actions des partenaires départementaux) et des projets de restauration de milieux aquatiques (dans le cadre des CTMA, d'actions propres à la Fédération...), des suivis piscicoles (pêches électriques), des empoissonnements des cours d'eau et plans d'eau du département, des aménagements à vocation halieutique, mais aussi des dossiers d'entretien des parcours de pêche, des pêches de sauvetage (de plus en plus nombreuses) et du suivi des pollutions (procédures de dommages et intérêts, gestion des mortalités occasionnées).

A cela s'ajoute, les missions de veille « technique » comme la participation à des programmes départementaux (qualité d'eau par exemple), le suivi des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), des enquêtes publiques et autres avis techniques.

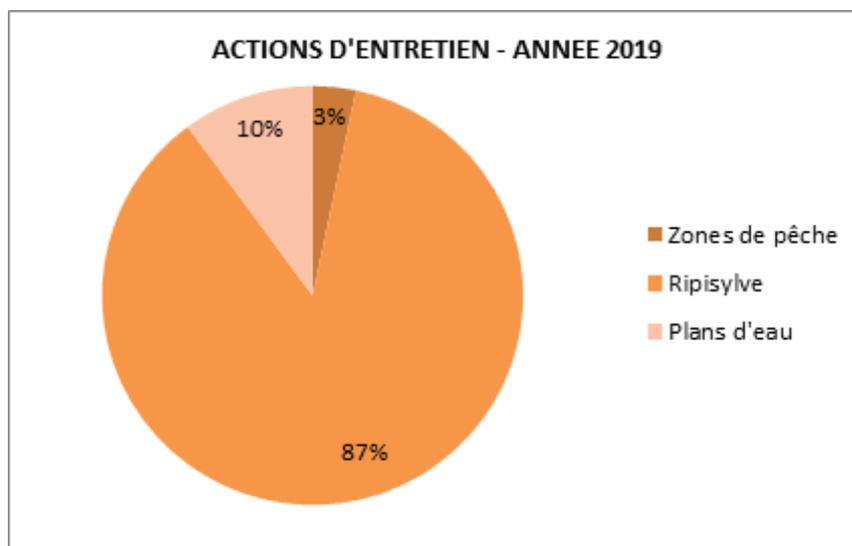
La réorganisation de la fédération a recentré les actions du Service Technique sur les actions et études visant en la défense et l'amélioration des milieux aquatiques. Les actions ayant une portée halieutique ou d'amélioration de l'exercice de la pêche ayant été transférées au Service Développement.

En 2019, l'investissement financier dans les travaux a été à la baisse par rapport aux années précédentes avec 416 000 € (une provision de 240 000 € pour l'acquisition et l'aménagement du plan d'eau de Passavant sur Layon).

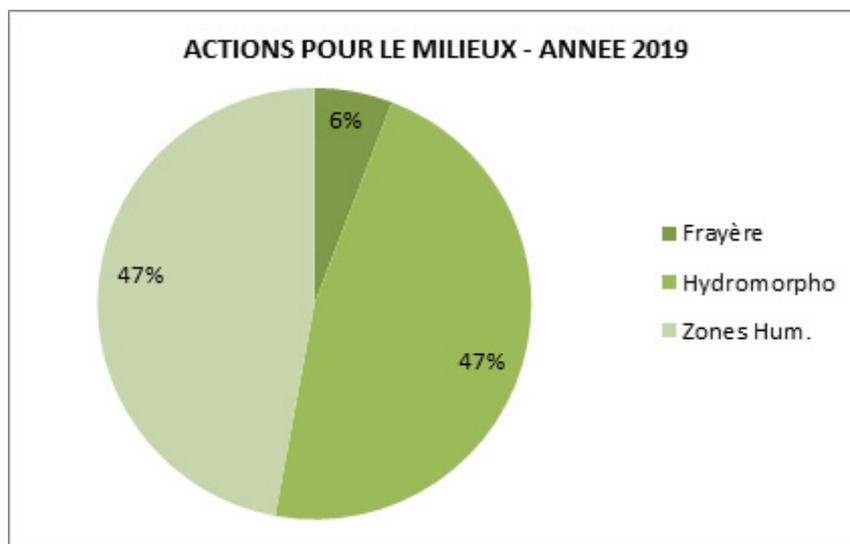
SECTEUR					
	TTC	AAPPMA	FD49	FNPF	Autres
Loisir pêche	346 493 €	8%	47%	13%	32%
Entretien	16 651 €	2%	92%	0%	6%
Milieux	53 079 €	5%	24%	7%	63%

Part Collectivité piscicole : 269 347 €

Comme à l'accoutumée, les actions d'entretien des baux de pêche apparaissent financièrement très faibles, mais il ne faut pas oublier que ces travaux sont le plus souvent réalisées par des bénévoles. En 2019 ce sont ainsi près de 70km de rives qui ont été entretenues sur le département.

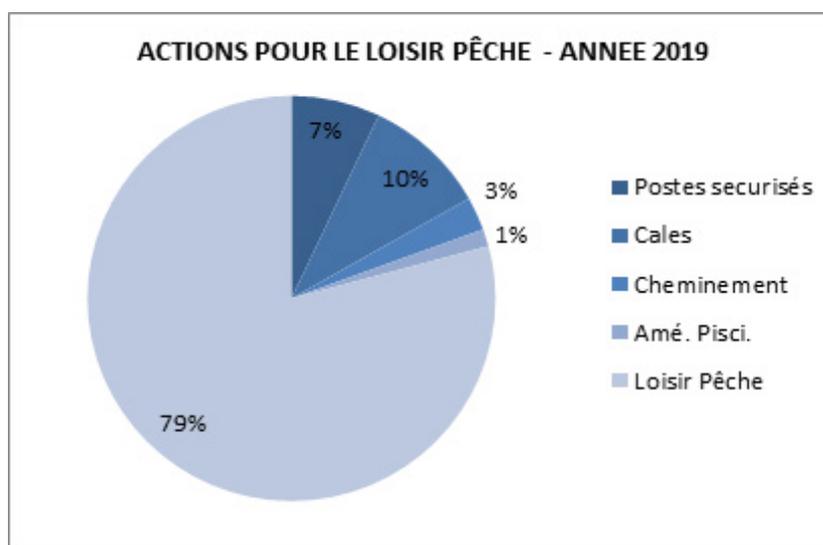


Le second poste de dépense est celui de la restauration des milieux aquatiques. La Fédération participe à différents programmes de travaux de restauration des milieux aquatiques mis en place dans tout le département. Elle apporte aux collectivités gestionnaires une assistance technique et une expertise en matière de fonctionnalités des écosystèmes aquatiques. Elle assure aussi des actions de restauration des milieux annexes qui servent de zone refuge pour les poissons lors des crues ou de zones de reproduction.



Cette année, peu d'actions ont pu être engagées et finalisées. La restructuration en interne, la reprise de certains dossiers a été très chronophage depuis août 2019. Souhaitons que cette transition, encore en cours, soit rapidement remplacée par des actions plus concrètes sur le terrain.

Tout comme les années précédentes, on note que l'essentiel des dépenses a été affecté aux dossiers visant à faciliter notre loisir aux usagers : aménagements d'aires famille, parcours labélisés, cales de mise à l'eau, postes sécurisés....



Etudes sur les milieux

La Fédération a participé à de nombreuses études visant à reconquérir les milieux annexes (zones humides, bras morts, prairies inondables), le suivi des espèces exotiques envahissantes (l'Association Régionale est la référente « Poissons / écrevisses » sur le territoire des Pays de Loire).

Nous siégeons dans de nombreux Comités (cyanobactéries, étiages, suivi de la qualité des masses d'eau...) afin de participer à la politique environnementale du Département.

Concernant les études en cours visant à répondre aux enjeux de la Directive Cadre Européenne, le Service Technique, en concertation avec les élus du Conseil d'Administration et des AAPPMA concernées, a commencé à mettre en place une position commune. L'étude sur les ouvrages « Evre aval » a été la première où nous avons affirmé cette position auprès du syndicat de rivières sur ce dossier. La Fédération n'est pas contre le déclouonnement des cours de l'amont vers l'aval, mais il ne faut pas que celui-ci (la continuité hydro-sédimentaire et piscicole) soit responsable d'une chenalisation du cours d'eau principal, d'une perte des habitats (de vie ou de reproduction) présents dans la rivière ou sur les milieux annexes. Les travaux de continuité mal gérés, avec un abaissement non raisonné, entraînent des pertes de fonctionnalités supérieures aux gains attendus, ce qui se traduit, pour nous pêcheurs, par une diminution importante de la vie piscicole et donc du loisir pêche.

Enfin, Mathieu COHIN, stagiaire en dernière année d'école supérieure des géomètres et topographes, a travaillé sur l'étude topographique d'annexes latérales en Loire, Thouet et Authion. En 2020, le travail sera poursuivi par Senghor SALDES, étudiant en Master « écologie des milieux naturels » afin de définir les pistes d'actions pour reconnecter ces milieux annexes.

Suivis piscicoles

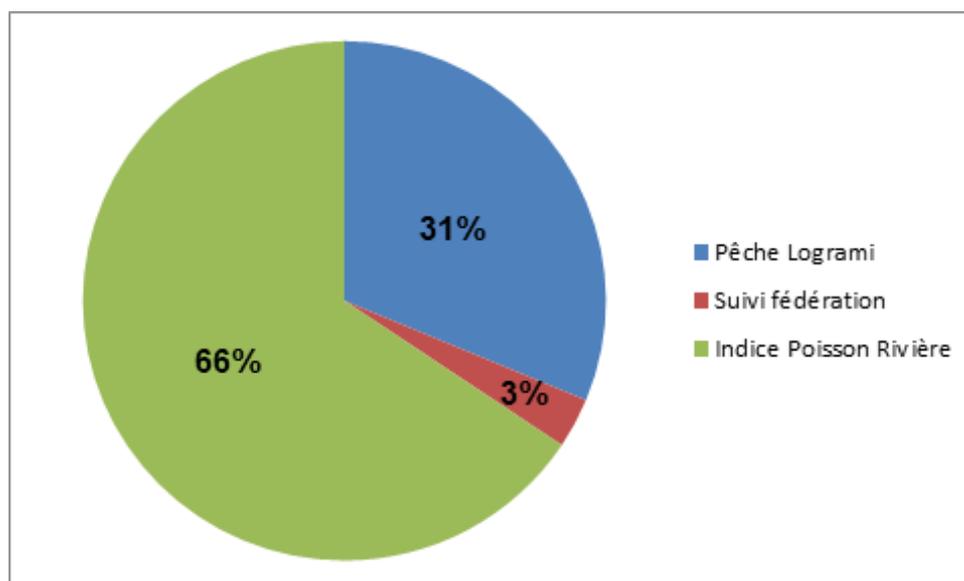
En 2019, 32 prestations de pêches électriques (échantillonnages des peuplements piscicoles en rivières) ont été réalisées. Cela représente un chiffre d'affaires de 25 100 euros (soit une diminution de 23% par rapport à 2018). Cette diminution s'explique par le fait que le Service Technique a diminué volontairement son nombre de prestations (30 à 35 par an) pour ne pas pénaliser les autres secteurs d'activités du Service, et l'octroi de tarifs avantageux à Logrami pour ses inventaires.



Activités piscicoles et gestion des milieux

La nature des demandes est répartie ainsi :

- 2 journées consacrées aux pêches électriques à destination de Logrami (10 pêches Indices Ponctuelle d'abondance Anguille) dans le cadre d'une étude sur le front de colonisation de l'anguille.
- 14 journées (21 pêches Indice Poisson Rivière) suite à des demandes de syndicats de rivières et de collectivités (bassins de l'Authion, du Layon, l'Oudon, l'Evre, la Moine...) pour essentiellement des suivis (avant ou après) travaux,
- 1 journée (1 suivi Fédération) pour un état initial avant travaux.



Au final 17 pêches ont été réalisées au printemps (22 mai au 03 juillet) et 15 pêches à l'automne (5 septembre au 10 octobre). Cela représente 14 jours de pêches à 4 personnes et 3 jours à deux personnes. A cela s'ajoute le temps passé au repérage des stations (4 jours), la réponse aux appels d'offres et demandes de prestations (3 jours) et la rédaction des rapports (10 jours).



Activités piscicoles et gestion des milieux

L'ensemble des données recueillies lors de ces pêches depuis 2012 (177 au total) seront prochainement compilées dans une base de données afin de mieux caractériser l'évolution des peuplements piscicoles, et notamment de certaines espèces protégées (comme le brochet) ou susceptibles de créer des déséquilibres biologiques (pseudorasbora).

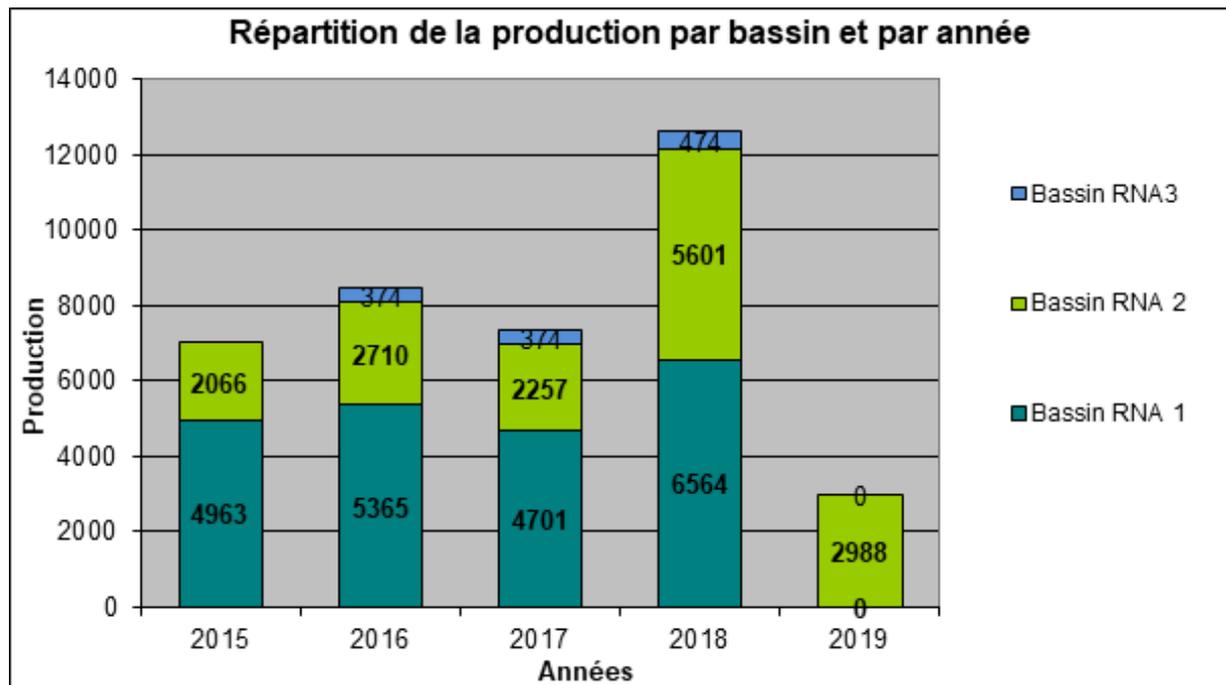


Actions sur les milieux

2019 est marquée comme une année de transition, que ce soit interne à la fédération mais aussi vis-à-vis de nos partenaires départementaux qui sont pour nombre d'entre eux en phase de finalisation de leur contrat territorial ou d'élaboration des nouveaux Contrats Territoriaux Eau (3 années). La Fédération est un partenaire technique et financier dans la plupart de ceux-ci. Nous y portons jusqu'à présent des actions de restauration de zones humides, de réouverture d'annexes hydrauliques.

Bilan d'activité 2019 de la pisciculture fédérale

L'activité a subi un net recul en 2019. Tout d'abord, la pisciculture n'a pas été exploitée d'une façon optimum, pénalisant les résultats de pêche de l'étang de Montayer, au regard du peu de livraisons octroyées aux AAPPMA, des bassins de Reproduction Naturelle Aménagée (RNA), dont la gestion hydraulique et la mise en charge a été hasardeuse ainsi que le remplissage partiel de l'étang de la Motte.



A cela rajoutons un été caniculaire et un manque d'eau, facteur décisif dans l'effondrement de la production piscicole 2019 de près de 60 % pour des espèces recherchées comme le brochet, la perche ou le gardon. Les pêches de l'étang des Pichelots et de la Motte n'ont pas réussi à combler les lacunes du début d'année. L'impact de l'été 2019 sur les populations piscicoles va être long à gommer.

En effet, de fortes mortalités piscicoles ont touché plus particulièrement les brochets et les perches, entraînant une perte du cheptel de reproducteurs et de leur suite. Il est fort à parier que dans bon nombre de plans d'eau associatifs, les populations piscicoles aient également soufferts.

Notons que bon nombre de nos fournisseurs agréés ont eu à déplorer de grandes pertes et n'ont pu honorer que partiellement leurs commandes. Espérons que l'année 2020 soit plus clémente envers nos populations piscicoles pour retrouver une production satisfaisante.

Autres (pollution / mortalité)

En 2019, la Fédération a été amenée à porter plainte contre X concernant deux pollutions, d'origines organiques, survenues sur l'Evre et l'Hyrôme. Celles-ci ont provoqué d'importantes mortalités piscicoles.



Parallèlement à cela, une affaire datant de 2018, est en cours de jugement pour définir le montant des dommages et intérêts.

La saison estivale, particulièrement sèche, a engendré de nombreux assecs sur le Département. La Fédération a réalisé 16 interventions, de juillet à septembre, pour sauver des poissons suite à la sécheresse. Ce type d'intervention est en constante augmentation. Le nombre de signalement (par les AAPPMA, les communes, voir des particuliers) a progressé ces 4 dernières années. Compte tenu des moyens humains à sa disposition (un membre du personnel de la Fédération doit obligatoirement être présent pour superviser les opérations de sauvetage ; défini par arrêté préfectoral), la fédération trouve regrettable de ne pouvoir intervenir sur chaque cas signalé. C'est un point que nous cherchons à solutionner. Par ailleurs, les Services de l'Etat, dans le cadre des actions de restauration, demandent de plus en plus la programmation de pêches de sauvetage avant travaux. Ainsi en 2019, 4 prestations de sauvetage (pour des communes ou des syndicats) ont représenté un chiffre d'affaire de 5 800€.

Perspectives 2020

Le travail principal sera la refonte complète du Plan Départemental pour la Protection du Milieu Aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) en prenant en compte l'évolution de la réglementation nationale et européenne. Ce document doit permettre une gestion globale des cours d'eau, visant à restaurer les milieux, ce qui profitera aux populations piscicoles. Le PDPG se veut donc un document objectif basé sur une approche technique de l'état fonctionnel des rivières.

Des réunions de secteurs seront alors organisées avec les AAPPMA pour discuter des enjeux de ce document et pour faire le point des actions en cours, et surtout à venir, menées par les collectivités territoriales et les syndicats de rivières.

De ces réunions, à l'issue de l'année, devraient ressortir, sur chacun des secteurs concernés, des axes de travail (commun à la Fédération et aux AAPPMA ; à mettre en œuvre à court terme ou non) visant à maintenir, voire améliorer les peuplements piscicoles en place.

Le service réunit 3 agents : Anthony BOULESTREAU, Jocelyn DROCHON, Julien SAUVETRE

Nos missions principales sont :

- Actions d'éducation en direction des différents publics : scolaires, centres de loisirs, associations divers, grand public.
- Gestion et soutien aux actions éducatives des AAPPMA
- Actions de promotion et de communication
- Actions de développement du tourisme pêche
- Actions de développement du loisir pêche

A retenir

De septembre 2018 à juin 2019, Jocelyn Drochon a suivi la formation BP JEPS « Pêche de loisirs » et a obtenu son diplôme de moniteur/guide de pêche en juin dernier.

Actions éducatives « Pêche et milieux aquatiques »

Les scolaires

Sur les sites extérieurs : 878 enfants

Ces animations ont été moins développées en 2019 par rapport à 2018.

Avec les syndicats de rivières.

Ces actions, proposées par les syndicats de rivières sont financées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Elles permettent de sensibiliser les enfants à leur environnement aquatique local. Il est à noter que l'Agence de l'Eau réduit le budget alloué à ces actions. Ceci est bien dommage car le but est de sensibiliser les enfants aux problématiques de quantité et de qualité d'eau. Il est important de mettre les enfants dans la nature et de les sortir de leur univers multimédia.

- Programme pédagogique du SAGE Layon « EAU 2018-2019 Layon Aubance Louets »

Pour sa 8^{ème} année d'existence (2368 enfants rencontrés depuis le début), le programme (5 animations) a concerné 9 classes et 230 enfants (12 classes et 300 enfants en moyenne).

- Animations scolaires du Syndicat Mixte du Bassin de l'Evre/Thau/St Denis (SMIB)

Pour la 7^{ème} année, le syndicat propose l'animation « Heureux ... comme un poisson dans l'eau » aux écoles présentes sur son territoire de compétence. 246 élèves de CM (4 écoles, 11 classes) ont suivi cette animation.

A noter que l'AAPPMA de St Florent le vieil a fait une animation découverte pêche avec l'une des classes du Mesnil en Vallée

- Animations scolaires avec le Syndicat de Bassin de l'Oudon (SBO)

Depuis 5 ans, le syndicat fait appel aux Fédérations de Pêche et de Chasse pour proposer une journée de découverte de la nature aux écoles primaires d'un sous-bassin de l'Oudon

Cette année, 95 enfants de CE1-CE2-CM1-CM2 des écoles de Chazé sur Argos et de Challain la Potherie ont bénéficié de cette journée sur les bords de l'Argos.

- Programme pédagogique EPTB Sèvre Nantaise (EPTB)

Pour la 4^{ème} fois en 5 ans, un projet (en partenariat avec l'AAPPMA « Les Chevaliers de la Moine ») est réalisé autour des poissons de la Moine et de la frayère à brochets aménagée en 2014. A la demande du collège, 74 élèves de 5^{ème} y ont participé.

Dans le cadre du label touristique « station verte »

Dans le cadre du partenariat entre la FNPF et la fédération française des stations vertes, une journée découverte de la pêche a été réalisée avec 9 enfants sur les bords du Thouet.

Actions à la Maison Pêche Nature (MPN)

En 2018, afin de privilégier les animations « pêche » en direction du grand public, le Conseil d'Administration de la Fédération avait pris la décision d'accueillir le public scolaire uniquement à partir du CP, contrairement aux années précédentes où l'ensemble des enfants était accueilli. Une augmentation importante des tarifs avait été appliquée. Le bilan en fin d'année avait été une baisse importante des scolaires à la MPN (1 450 enfants en 2017, 428 enfants en 2018).

En 2019, suite à cette baisse, il a été décidé de proposer un tarif préférentiel pour les groupes de plus de 35 enfants ainsi que d'accueillir à nouveau le public scolaire à partir de la maternelle.

878 enfants (14 écoles, 36 classes) sont venues à la MPN soit 450 de plus qu'en 2018.

3 AAPPMA ont financé la venue de ces écoles :

- AAPPMA « Les Boërs de l'Evre » Le May/Evre: 2 écoles, 2 classes, 54 enfants
- AAPPMA « La Sauvegarde de la Moine » La Séguinière : 1 école, 3 classes, 76 enfants
- AAPPMA « Les Gardons de St Georges » St Georges/Layon : 1 école, 1 classe, 16 enfants

Pour conclure ce sont 31 écoles, 76 classes, 1 832 enfants qui ont participé à nos animations scolaires en 2019. Ceci a permis à 887 enfants de découvrir la pêche (472 en 2018).

Les accueils de loisirs

A la demi-journée ou journée

Cela se résume cette année à 7 structures pour un total de 109 enfants. 53 enfants à la Maison Pêche Nature

Développement du Loisir Pêche - animation

et 56 enfants sur leur territoire et pour certains dans le cadre des Contrats Educatifs Locaux (partenariat avec l'Etat) comme à Doué en Anjou.

La commune de Doué en Anjou nous sollicite depuis plusieurs années maintenant pour intervenir sur 2 journées avec un groupe d'enfants pour une découverte du milieu aquatique et de la pêche.

En partenariat avec l'AAPPMA les Gardons de St Georges, nous avons proposé cette animation pour 12 enfants de 8 à 11 ans les 17 et 18 avril 2019. Ces deux journées se sont déroulées à Saint Georges sur Layon.

Face aux réactions très positives de ces jeunes et leurs familles, le service enfance jeunesse de Doué en Anjou nous a sollicité pour un nouvel atelier avec des enfants de 7 à 8 ans.

Nous avons donc proposé un après-midi pêche le vendredi 19 avril avec 12 enfants en compagnie des Gardons de St Georges, et cette initiation s'est déroulée à Concourson sur Layon.

Ces actions sont reconduites pour 2020.

En séjour sur le Point Accueil Jeune (PAJ)

Les structures ALSH réservent des semaines à la MPN pour y faire un séjour pêche et nature. Nous animons les séances de découverte et leurs animateurs gèrent toute la partie vie quotidienne.

Bilan 2019	Juillet	Août	TOTAL
Camps	7 Ponts de Cé x2, La Jumellière, Longué, La Possonnière et Noyant	3 Beaulieu sur Layon, Montreuil-Bellay x2	10
Prévision - nombre d'enfants	126	36	162
Nombre réel d'enfants	110	25	132
Nombre d'accompagnateurs	18	6	24
Résultat financier	6 941 €	1 750 €	8 691 €

Les jeunes (13-18 ans)

En 2019, 5 structures sont concernées pour un total de 53 jeunes venus à la Maison Pêche Nature.

Cette année, Jocelyn DROCHON en charge de la communication à la fédération dans le cadre de sa thématique de stage BP JEPS « Pêche de loisirs » a proposé des animations pour ce public.



Le grand public

Ces animations se traduisent sous plusieurs formes : des animations ponctuelles d'initiations, de découverte et perfectionnement, et des animations suivies.

Nous abordons les techniques suivantes : pêche au coup, grande canne, feeder, carnassier du bord ou en float tube et pêche des écrevisses (nouveau en 2019).

• Je découvre la pêche

Initiation à la pêche au coup, 1^{ère} des pêches, afin de donner l'envie aux participants de continuer et de les orienter vers des animations de découverte ou de perfectionnement ainsi que vers les Ateliers Pêche Nature de leur secteur.

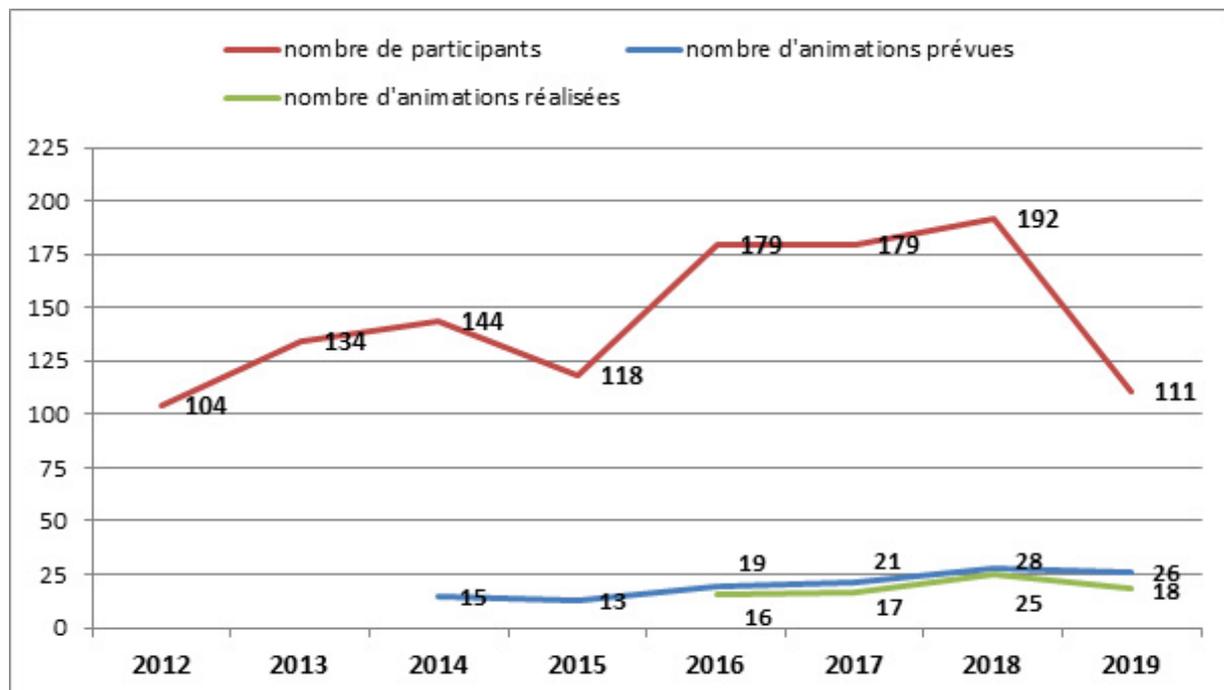
Public visé : à partir de 7 ans / Durée 2h30 / Tarif : 8 €



Cette activité est gratuite sur certains lieux car des conventions sont passées avec les communes classées stations vertes (Montreuil Bellay, La Ménittré et Pouancé) ou bien des AAPPMA choisissent de les financer elles-mêmes.

En 2019, 18 dates ont été réalisées. Plusieurs annulations ont eu lieu par manque de participants ou bien par manque d'eau en période estivale (exemple du Louet).

Ces animations ont eu lieu à la MPN, mais aussi sur différents sites du département comme : l'étang de Coulvée à Chemillé, le plan d'eau à Montjean sur Loire et la Loire, tout comme à Montsoreau et La Ménittré, l'Authion à Vivy ou bien le Thouet à Montreuil Bellay.



Développement du Loisir Pêche - animation

Je découvre la pêche à la grande canne

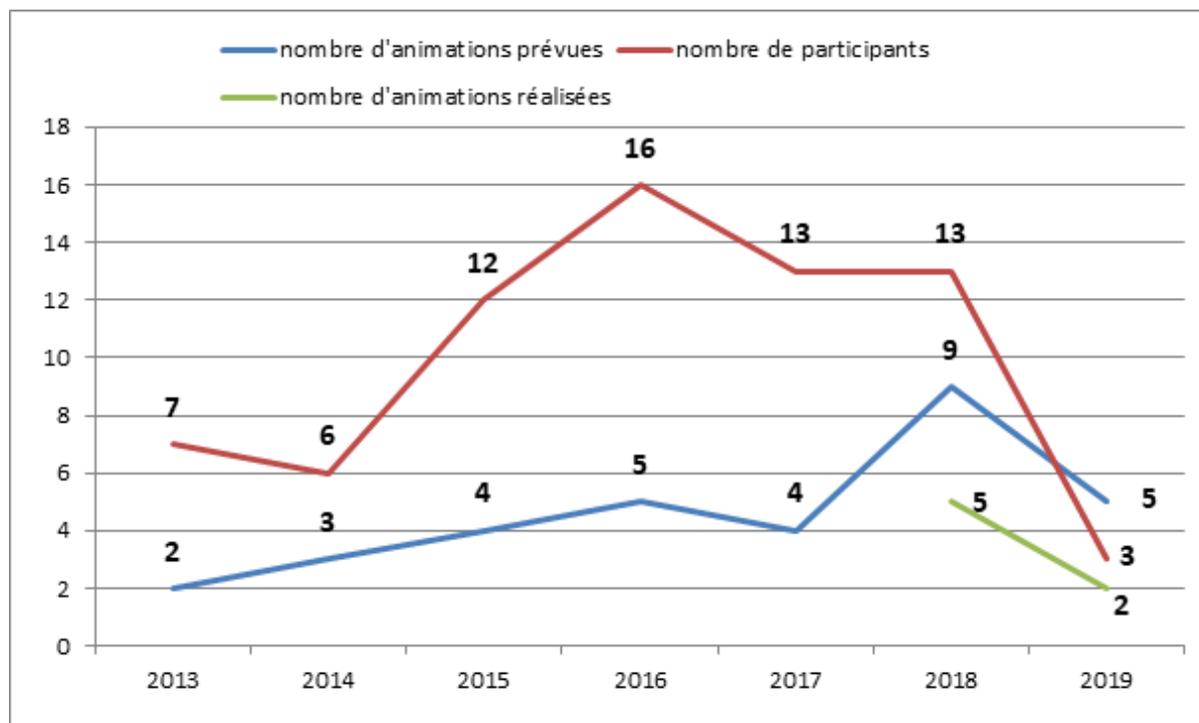
L'objectif est de leur montrer une évolution de la pêche au coup, plus technique. Cette animation s'adresse à des enfants plus âgés. Et toujours avec le souhait de les orienter vers les Ateliers pêche Nature ou les AAPPMA de leur secteur.

C'est une pêche qui auprès des jeunes, est clairement en perte de vitesse, voire inconnue pour certains d'entre eux.

C'est une des animations que nous avons du mal à remplir, à moins de leur proposer du gros poisson. Nous espérons créer des plans d'eau type carpodrome à l'avenir, sur lesquels, nous (ou les AAPPMA) pourrons faire découvrir cette pêche de sensation.

Public visé : à partir de 11 ans / Durée 3h / Tarif : 10 €

En 2019, 2 animations ont eu lieu à la MPN (pêche de gardons) et au Pré du Marais à Champtocé sur Loire (carpe et tanches).



Je pêche au feeder

Cette technique est mise en place dans nos activités depuis 2018.

La pêche au feeder est intéressante pour les jeunes mais bon nombre d'entre eux ne connaissent pas encore. Le nom n'est pas assez évocateur.

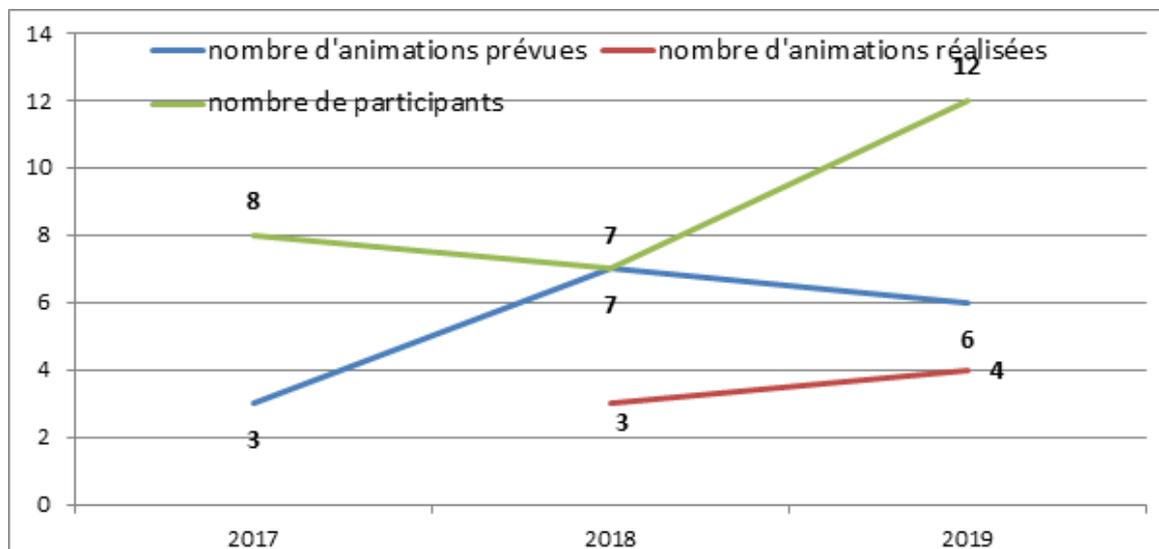


Développement du Loisir Pêche - animation

Une communication plus importante sera peut être nécessaire afin d'augmenter le nombre de participants.

4 animations réalisées (Maison Pêche Nature, Champtocé sur Loire) pour 12 participants.

Public visé : à partir de 11 ans / Durée 3h / Tarif : 15 €

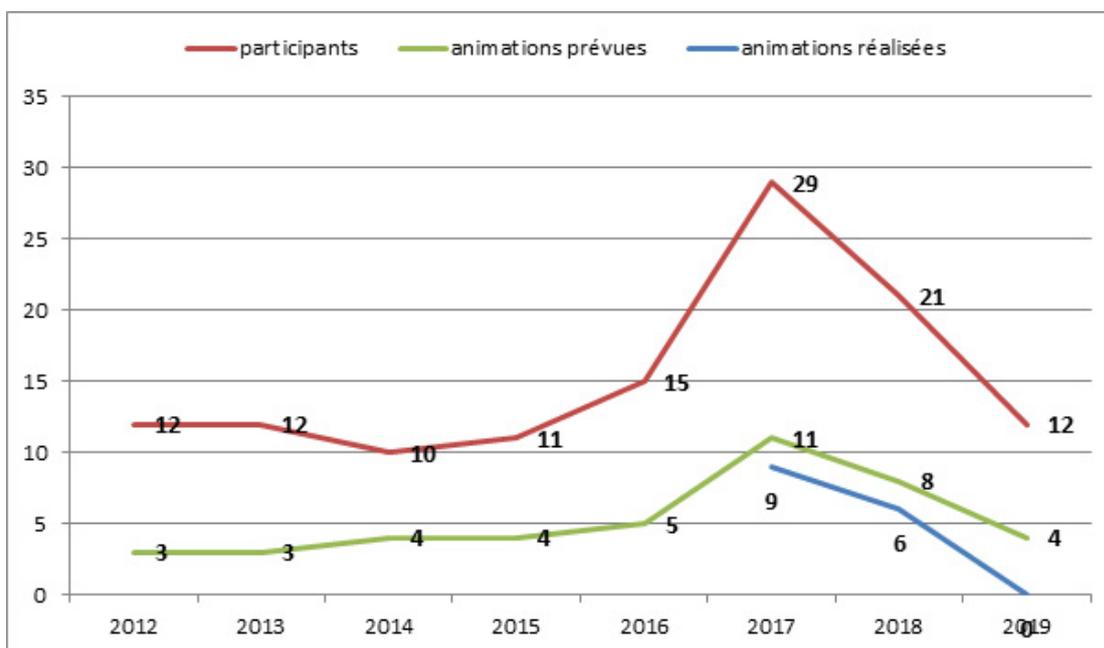


Je pêche mon 1er brochet

Une initiation à la pêche des carnassiers aux leurres afin de leur donner les premières sensations de la pêche du brochet.

Public visé : à partir de 11 ans / Durée 3h / Tarif : 15 €

4 animations réalisées à la MPN en 2019.

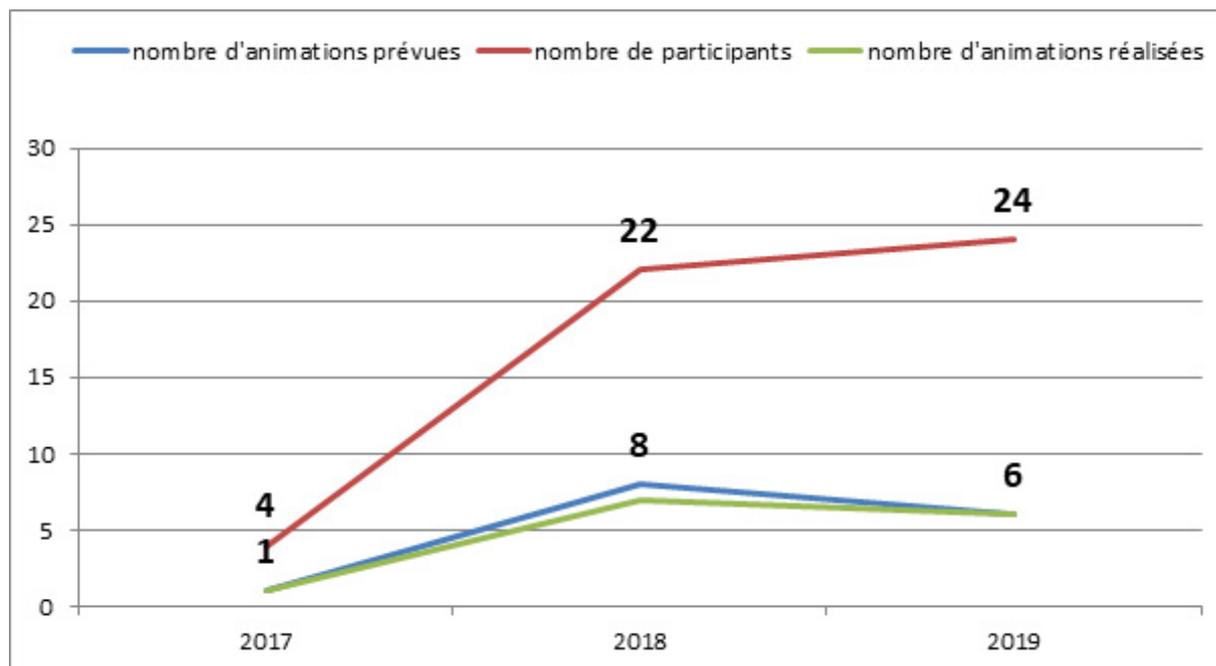


La pêche en float tube

Initiation sur 3 heures pour découvrir le maniement du float tube et se faire une idée avant un achat éventuel.

Public visé : à partir de 11 ans / Durée 3h / Tarif : 15 €

Six animations réalisées pour 24 participants. Activités réalisées à la MPN et à Montreuil Bellay.



Stages carnassier du bord ou en float tube

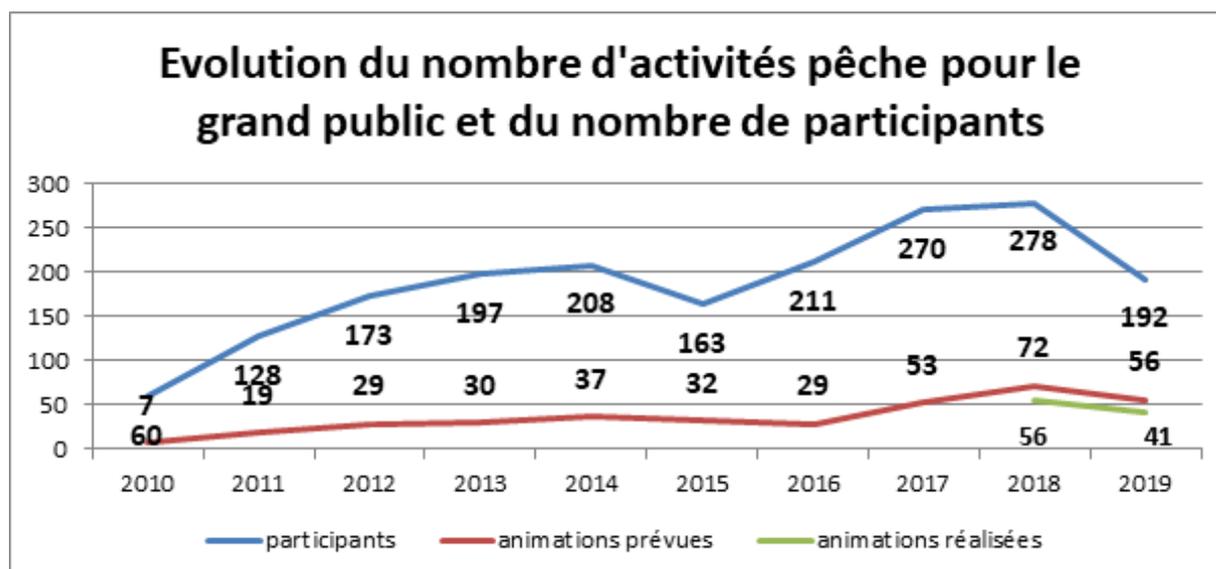
Public visé : à partir de 11 ans / Durée : journée / Tarif adultes : 55 € - Tarif jeunes : 25 €

Se déroulant sur une journée complète, ces stages comportent une partie théorique avec reconnaissance des poissons, leurs mœurs, la réglementation, le matériel, et la partie pratique dans l'étang de Montayer.

5 journées programmées

5 dates ont permis d'accueillir 18 personnes.

Nous ressentons au terme de ces activités, une grande attente du public afin de connaître d'autres types d'activités et de sites où ils peuvent s'y rendre près de chez eux.



Les manifestations grand public « pêche »

Ces manifestations sont réalisées pour promouvoir la pêche, l'organisation associative du loisir (AAPPMA, FD) auprès du grand public novice.

Journée Nature Junior (conjointement avec la Fédération de Chasse)

A eu lieu le 23 juin 2019 à Bouchemaine et a attiré 750 visiteurs.
Activités pêche proposées : pêche au coup, grande canne, pêche des carnassiers aux leurres et baptême de float tube.
Merci à tous les bénévoles présents ainsi qu'à l'ADAPAEF.
La prochaine édition aura lieu le dimanche 21 juin 2020.



Rencontre inter AAPPMA

Cette journée conviviale s'est déroulée le 1^{er} septembre à Saint Sylvain d'Anjou.

Pêche à l'américaine de 10h à 15h

Ont participé 16 équipes – 8 AAPPMA – 7 écoles de pêche

L'année 2020 sera certainement la dernière année de cette manifestation telle que vous la connaissez car cette journée n'attire pas les AAPPMA en dehors de celles réalisant des écoles de pêche.



Une réflexion est engagée pour faire un évènement à destination des jeunes.

Pour l'année 2020, nous nous retrouverons le dimanche 7 septembre 2020. Nous sommes en recherche d'un lieu.

Fête départementale de la pêche le dimanche 2 juin 2019 à la Maison Pêche Nature de Brissac-Quincé

Le premier week-end de juin est traditionnellement la fête nationale de la pêche en France, offrant la possibilité au grand public de pouvoir pêcher gratuitement sur les événements organisés par les Fédérations ou les Associations Agréées de pêche.

Comme évoqué à l'assemblée générale de mars 2019, la Fédération de pêche de Maine-et-Loire a lancé sa première édition de la fête de la pêche sur le site de la Maison Pêche Nature à Brissac-Quincé.

Près d'une soixantaine de bénévoles issus de la Fédération, des Associations Agréées ou spécialisées ont contribué à la réussite de cette édition. Les visiteurs ont ainsi pu rencontrer des membres du Comité Départemental de Pêche Sportive au Coup, d'Angers Pêches Sportives, des Moucheurs Andégaves, d'Anjou Carpe, ... et ont pu profiter de leurs conseils pour s'initier à différentes techniques de pêche sur le plan d'eau. D'autres acteurs sont également venus faire partager leurs connaissances et leur passion de la pêche (Jean Galbrun - fabricant de leurres, Guy Borde - présentation de matériels anciens, Sébastien Ferey - guide de pêche, ...), sur le milieu aquatique (Syndicat Layon Aubance Louets) ou le territoire Loire Layon Aubance (Office de tourisme). Le public a pu également visiter les installations de la Maison Pêche Nature (découverte des poissons autour des aquariums, observation des invertébrés, pisciculture, actions de la Fédération, ...)

Près de 800 visiteurs sont venus au cours de cette journée, ce qui a constitué une belle réussite pour une première édition.

La prochaine édition se déroulera le dimanche 7 juin à Brissac-Quincé avec la présence de quelques nouveautés.

Pour les AAPPMA qui souhaitent se rassembler et participer à cette fête à Brissac-Quincé, n'hésitez pas à le faire savoir auprès de la fédération.



Conférence pêche « Préparez votre ouverture de la pêche des carnassiers »

Nouveauté en 2019, une conférence gratuite a été proposée aux pêcheurs du département. 41 personnes ont échangé avec Frédéric BRILLOUX, guide de pêche en Vienne, sur la pêche des carnassiers aux leurres.

Au total, hors manifestations grand public « pêche », ce sont 3 000 personnes rencontrées dans le cadre des actions éducatives en 2019.

La gestion et le soutien aux actions éducatives des AAPPMA

Atelier Pêche Nature (école de pêche)

De par ses statuts, toute AAPPMA peut créer un Atelier Pêche Nature : « Participer à l'organisation et à la connaissance de la pratique de la pêche, à toutes les actions en faveur de la promotion et du développement du loisir pêche... »



Le responsable local en est le président de l'AAPPMA. L'AAPPMA doit donc remettre à la fédération un dossier de validation de l'école de pêche.

Une création dans une AAPPMA sans demande de validation n'est pas reconnue.

Une école de pêche est définie par un ensemble de séances d'animations avec le même public.

Dans ces écoles de pêche, 4 points doivent être abordés :

- Le respect du poisson
- La prise de conscience du caractère fragile et irremplaçable des milieux aquatiques
- Le respect de soi-même et d'autrui
- La connaissance du rôle des AAPPMA

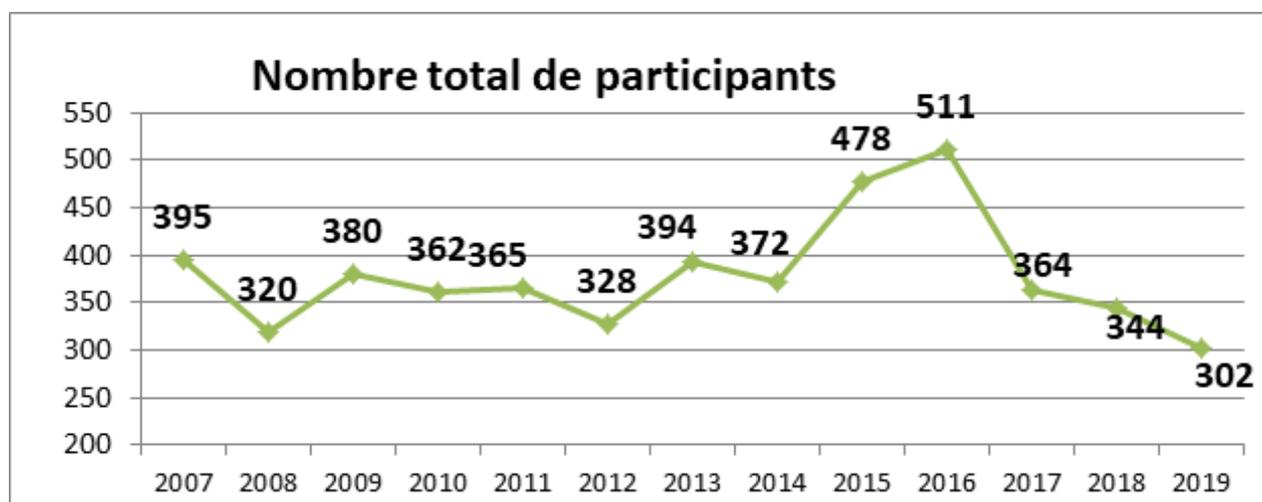
Fin 2018 et début 2019, nous avons revu, en fonction des remarques des AAPPMA, le mode d'attribution des subventions de fonctionnement.

A partir de 2019, comme indiqué dans la circulaire en date du 7 janvier :

- Une école de pêche est reconnue à partir de 10 heures avec un même groupe
- Une école de pêche effectuant entre 10 et 14 heures d'activité avec le même groupe bénéficiera de 10 € par participant
- Une école de pêche effectuant 15 heures minimum avec le même groupe, bénéficiera de 15 € par participant.

En 2019, 14 AAPPMA ont animé 35 sessions d'école de pêche.

C'est un total de 302 participants, soit une baisse de 42 personnes vis-à-vis de l'année précédente.



113 animateurs bénévoles et professionnels ont donné près de 27 heures de leur temps pour transmettre leurs savoirs et leurs passions.

Des subventions sont accordées aux écoles de pêche répondant aux critères demandés, et à celles faisant le déplacement à la Maison Pêche Nature. C'est ainsi que la Fédération a octroyé un total de près de 5 100 € pour aider les associations concernées.

Chaque participant se voit remettre des lots, il peut s'agir de cannes à pêche de 4 m, de flotteurs, de leurres ou bien d'accessoires de montage en fonction de la technique abordée.

Dans un souci de sécurité, la fédération finance une formation secourisme aux animateurs des écoles de pêche.

C'est ainsi qu'en mars 2019, une formation secourisme a été effectuée par le SDIS 49 auprès de 14 animateurs en formation initiale (journée complète) et de 6 animateurs en recyclage (demi-journée).

Découverte/initiation pêche

Ces activités moins contraignantes car ponctuelles, sont plus faciles à mettre en place.

13 AAPPMA ont réalisé des découvertes auprès de 1 548 personnes (centres de loisirs, espace jeunesse, écoles, IME, maisons de retraite, grand public...) avec 211 animateurs. Ces actions représentent 4,5 h par animateur.

Nous nous rendons compte que la plupart des AAPPMA réalisant des découvertes sont celles organisant aussi des écoles de pêche.

Les pass'pêche contribuent au bon développement de ces activités occasionnelles.

Ces pass' sont à commander auprès du secrétariat de la fédération. Mais depuis 2019, le pass'pêche commandé doit être payé.

Rappels

Temps d'activités périscolaires

Bien que la plupart des communes soient revenues à la semaine de 4 jours, certaines maintiennent le rythme scolaire à 4,5 jours par semaine, ce qui offre par endroit une possibilité d'initier des jeunes au monde de la pêche.

Si vous souhaitez vous lancer dans l'aventure, quelques critères à respecter :

- Avoir un lieu de pêche à proximité de l'école
- Etablir une convention avec la commune
- Demander à avoir 1h30 d'activité
- Avoir un groupe d'élèves de cycle 3 (CM1-CM2)
- Et un nombre d'élèves en fonction du nombre de bénévoles

Prêt de matériel

Les associations ont possibilité d'emprunter :

- Simulateur de pêche : simulateur, TV et canne à disposition des AAPPMA
- Barnums : 2 stands de dimension 3,5m x 4,5m
- Expositions : 2 jeux d'expositions en toile
- Aquariums : avec matériel de filtration et d'oxygénation et support
- Tapis de lancer pour acquérir de la précision
- Jeu de pêche magnétique pour les plus petits. Tapis de lancer pour acquérir de la précision

Pass Culture Sport

Mis en place par la région des Pays de la Loire, ce dispositif est une aide dédiée aux jeunes ligériens pour favoriser leurs insertions dans la société et le monde du travail.

Le « Pack 15-30 » a pour objectif de réduire, par exemple, les inégalités d'accès des jeunes au logement (caution régionale pour le logement), à la santé (pass complémentaire santé), à la mobilité (tarification spéciale) et aux pratiques culturelles sportives et citoyennes à travers le E.pass culture sport destiné aux 15 – 19 ans.

La fédération de pêche a intégré ce dispositif depuis 2015 pour faciliter l'accès à la pêche aux adolescents. Ainsi, tous jeunes âgés de 15 à 19 ans peut bénéficier d'une réduction de 16 € sur sa carte de pêche.

Concrètement, la marche à suivre est la suivante :

- Acheter sa carte de pêche
- Envoyer à la fédération de pêche de Maine et Loire :
 - Une copie de la carte de pêche
 - Envoyer le E.pass pratique artistique ou sportive donnant la réduction de 16 €
- Un RIB pour que la fédération effectue le remboursement



Des actions de développement de promotion et de communication

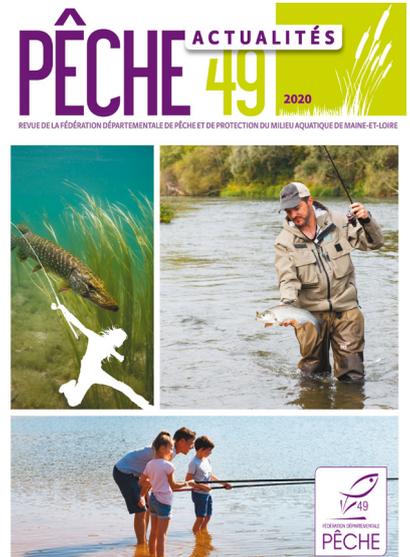
La partie « communication » est « gérée » par Jocelyn Drochon au niveau de la Fédération. L'année 2019 a été tronquée du fait que Jocelyn était en formation BP JEPS animateur-moniteur guide de pêche (de septembre 2018 à juin 2019).

Le Guide du Pêcheur 2020

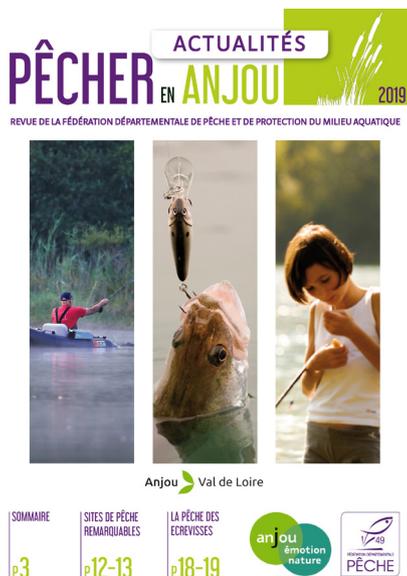
Le Guide du Pêcheur a été fait en interne pour la réalisation des différents contenus et en externe pour la mise en page et la création graphique (Agence Atmosphère). Cette année, le guide est repassé sur un format A5 avec une insertion d'un plan détachable « réglementation » qui recense différentes informations (carte du département, plans d'eau, contacts des AAPPMA, réserves, quotas, horaires légaux, etc.).

Le plan « réglementation » a été réalisé en interne dans son intégralité. La mise en place de ce plan est de permettre aux pêcheurs d'emporter facilement les principales informations réglementaires avec leur matériel de pêche.

La ligne graphique a été conservée pour la troisième année consécutive. Les ventes de cartes s'effectuant à 75% chez les dépositaires et 25% depuis leur domicile, le nombre d'impression a été maintenu à 32 000 exemplaires pour 2020.



Brochure Tourisme « Pêcher en Anjou »



La commission développement de la Fédération a renouvelé la mise en place d'une troisième édition de la brochure touristique sur la pêche. La Fédération continue de développer un partenariat avec l'Agence Départementale du Tourisme (Anjou Tourisme). Cette brochure est distribuée dans les offices de tourisme en priorité.

Elle s'adresse aux personnes ayant besoin d'informations pour pratiquer notre loisir. Elle propose quelques parcours de pêche à faire en famille ou plus spécifiques, les Ateliers Pêche Nature des AAPPMA, les animations grand public par la Maison Pêche Nature, les concours ou challenges organisés dans le département, ...

La brochure a été éditée en 7 000 exemplaires. Une grande partie a été diffusée par l'intermédiaire des offices de tourisme (bourse d'échanges) ou par les AAPPMA. Les autres réseaux de distribution ont été les hébergements, campings, dépositaires, détaillants de pêche, manifestations, écoles...

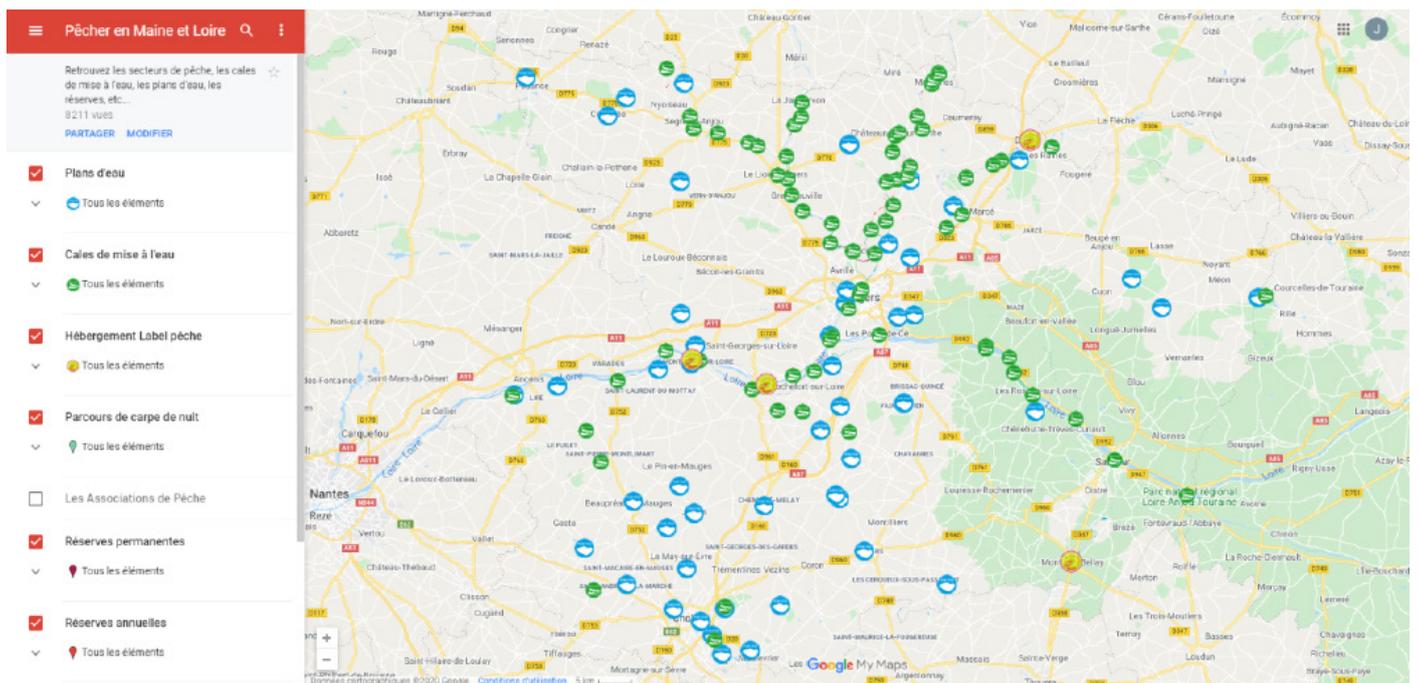
Site Internet

Le site Internet est mis à jour régulièrement. Il y a toujours un travail d'amélioration à faire sur le site. Avec les élaborations du Schéma Départemental du Développement du Loisir Pêche (SDDLDP) et du Plan Départemental de Protection du Milieu Aquatique et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG), les contenus seront amenés à être modifiés par la suite.

Les AAPPMA ont toujours leur page sur le site de la Fédération. Elles sont peu mises à jour. Elles peuvent faire passer leurs informations par l'intermédiaire de Jocelyn. Peu le font aujourd'hui....

En fin d'année 2019, une carte interactive a été créée et lancée en 2020 sur le site de la Fédération. Cette carte recense différents éléments :

- réserves spécifiques ou annuelles (les données graphiques) sont celles qui ont été validées par l'arrêté préfectoral)
- parcours carpe de nuit (données également validées par l'arrêté préfectoral)
- les cales de mise à l'eau
- les pontons sécurisés
- les AAPPMA
- les plans d'eau



- les hébergements pêche

La carte devra être encore enrichie pour qu'elle soit complète. Les données mises en place ont besoin d'être complétées en fonction de chaque élément. Aujourd'hui, elle permet aux pêcheurs de pouvoir se géo-localiser et de pouvoir avoir des informations plus facilement depuis son ordinateur ou son smartphone.

Page Facebook de la Fédération de pêche de Maine et Loire

La Fédération de pêche comporte aujourd'hui une page Facebook avec près de 3 400 fans (augmentation de plus de 900 personne en 2019). Le principal avantage de Facebook est qu'il est un média instantané. Aujourd'hui, beaucoup d'utilisateurs passent par cet intermédiaire pour poser leurs questions sur la

Développement du Loisir Pêche - communication

réglementation pêche ou pour d'autres sujets. Elle permet d'apporter de la visibilité sur les activités de la Fédération ou des AAPPMA.

De plus en plus d'AAPPMA ont une page Facebook. La page de la Fédération doit être le relais de ses activités mais aussi celles des AAPPMA.

Réalisation des affiches / flyers / dépliants

Tout au long de l'année, des affiches, flyers, dépliants, ... sont réalisés pour la Fédération ou les AAPPMA.

Pour ce qui concerne la Fédération, les documents sont réalisés pour la promotion des activités de la Maison Pêche Nature, les manifestations (Fête de la pêche ou Journée Nature Junior), la conférence avec Frédéric Brilloux, ...

Plusieurs AAPPMA ont demandé la réalisation d'affiches et/ou de flyers pour les Ateliers Pêche Nature, les Assemblées Générales, leurs concours de pêche, ... dans le but de faire leur communication.

Des demandes plus spécifiques ont été également faites par certaines AAPPMA (réalisation d'un dépliant présentant l'association, logo de l'association, etc.).

ANIMATIONS
Pêche des carnassiers
Maison Pêche Nature - Brissac-Quincé

14 ou 30 août

9h-12h

15 € par personne / A partir de 11 ans / Carte de pêche offerte pour les -12 ans.

Renseignements et inscriptions :
Office de Tourisme Loire Layon Aubance - 02 41 78 26 21

www.fedepeche49.fr #FedePeche49

Logos : Maison Pêche Nature, GÉNÉRATION PÊCHE, PÊCHE

SAINT FLORENT LE VIEIL

ATELIER PÊCHE NATURE
Pêche au coup - feeder - carnassiers

ORGANISÉ PAR L'AAPPMA le scion florentais

- lundi 20 et mardi 21 avril (9h-11h30 et 14h-16h30)
Cours en salle.
- Mercredi 22 avril (8h30-17h)
Partie de pêche au Mesnil en Vallée.
- Jeudi 23 avril (9h-17h)
Visite de la Maison Pêche Nature à Brissac-Quincé

Gratuit - Cours réservés pour les enfants de 9 à 13 ans.
Contact : 06 21 43 72 40 ou 06 79 03 52 93
Fiche d'inscription sur demande : lescionflorentais@live.fr

Logos : LE SCION FLORENTAIS AAPPMA, Atelier Pêche Nature, PÊCHE

Ne pas jeter sur la voie publique.

Communication via le site www.cartedepeche.fr

Le site www.cartedepeche.fr permet de communiquer à l'ensemble des pêcheurs du département (à condition que le mail soit enregistré lors de l'achat d'une carte de pêche).

Cette année, la Fédération a utilisé cet outil à plusieurs reprises, et notamment sur la date d'ouverture de la pêche du brochet (divergence entre la date d'ouverture communiquée par la FNPF et la Fédération Départementale). Cet outil a été également utilisé pour communiquer d'autres informations et sera utilisé

Des actions de développement du tourisme pêche

Depuis quelques années maintenant, des liens entre notre fédération et le monde touristique se sont développés et ont pu aboutir, avec les instances départementales de tourisme, à une meilleure connaissance et considération de notre loisir ou bien à la mise en place de partenariats avec des acteurs locaux (campings, communes, offices de tourisme...).

Anjou Tourisme

Anjou tourisme propose, coordonne et met en œuvre la politique touristique du département, sous l'égide du Conseil départemental de Maine-et-Loire.

Ce Groupement d'Intérêt Public intervient auprès des professionnels, des collectivités locales et des investisseurs : assistance aux études, aménagement, filières et réseaux, montages financiers et subventions, animation, observation économique.

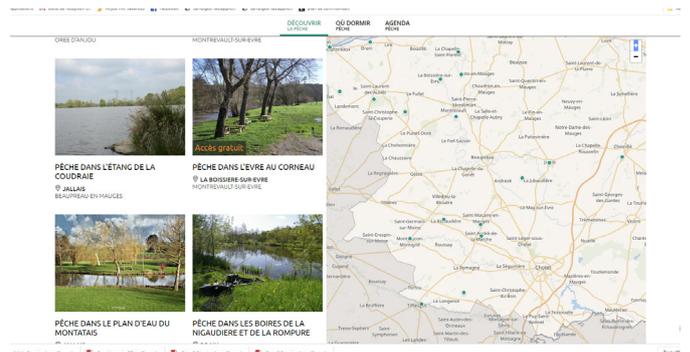


Le site Internet www.anjou-tourisme.com est une vitrine importante du département de Maine-et-Loire avec 2,4 millions de visites sur l'année écoulée.

La filière pêche est depuis l'été 2019 présente sur ce site, et vous pourrez y retrouver toutes les animations pêche de la fédération, et les grands événements pêche, ainsi que les principaux sites de pêche accessibles en famille et pour les pêcheurs « sportifs ».

Un onglet regroupant les hébergements pêche y est également présent.

Ce « guide » est encore très récent et demande à être enrichi par notre biais, mais la création de ces pages sur un site tel qu'Anjou Tourisme montre que cette instance départementale est à l'écoute.



Campings

Ainsi des partenariats se sont créés avec des campings, par la mise en place d'animations à proximité avec une gestion des animations réalisées par ces derniers (prise des inscriptions et des règlements).

Stations vertes



Suite à la signature de la FNPF avec la fédération française des stations vertes, des conventions se sont créées avec la commune de Montreuil Bellay à partir 2017 et Pouancé en 2018.

Cela nous permet de réaliser gratuitement des animations auprès du grand public, des écoles et des centres de loisirs ou des centres sociaux.

Grâce à ce partenariat, nous avons signé une nouvelle convention en 2019 avec la commune de La Ménittré.

Hébergement pêche

Le Label est attribué par la Fédération Départementale de Pêche à des hébergements ouverts à la location tels que chambres d'hôtes, hôtels, villages de vacances, campings, gîtes pour lesquels les propriétaires ou les exploitants en font la demande. Ces hébergements doivent répondre à certains critères.



Parmi les principaux, nous pouvons citer :

- La proximité avec des lieux de pêche présentant un intérêt certain pour la pêche ainsi qu'une bonne qualité environnementale
- Le propriétaire doit justifier de l'ouverture de sa location durant la période de pêche (6 mois minimum pour les campings).
- Une mise à disposition d'un local spécifique sécurisé (stockage matériel, séchage...), d'un point d'eau, et de moyens de conservation des appâts vivants (réfrigérateur et bac à vif)

L'hébergement sera visible sur les sites des fédérations départementales et nationales. Le label est gratuit et valable pour une durée de trois ans.

Si vous connaissez des hébergements susceptibles d'être intéressés, n'hésitez pas à leur transmettre les coordonnées de la fédération.

Nous prendrons rendez-vous pour visiter leur établissement et leur donner de plus amples informations sur ce label.

Des actions de développement du loisir pêche

Schéma départemental de développement du loisir pêche

L'année dernière, vous avez été évoqué la restructuration du service développement du loisir pêche avec comme action importante l'élaboration du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLDP).

La méthodologie vous avait déjà été présentée. Des rencontres individuelles avec chacune des AAPPMA devaient être mise en place durant l'année 2019 dans le but de faire ensemble un état des lieux de votre territoire de pêche ainsi que de vos souhaits et vos besoins.

A ce jour, 23 AAPPMA ont été rencontrées et 15 AAPPMA restent à rencontrer.

Des rencontres et des comptes-rendus restent à faire. L'année 2020 devrait permettre de finaliser cet état des lieux.

En complément du SDDLDP, une étude socio-économique sur la pêche de loisir et de son potentiel de développement en région Pays de Loire a été commandée par l'Association Régionale Pêche Pays de Loire dans le but de mieux connaître les pêcheurs de la région ainsi que le poids économique de la pêche de loisir en Pays de Loire. L'étude a été confiée à un cabinet expert du développement des territoires « Terre d'avance » ainsi qu'à un bureau d'étude spécialisé dans la valorisation des données.

L'échéancier est que fin 2021, en prenant en compte la réactualisation du PDPG, le document soit sorti.

Les actions de développement du loisir pêche

Layon

La salle de Vihiers : étang communal de la forêt

Récupération de la gestion halieutique et piscicole du plan d'eau communal de 2 ha.

Plan d'eau de la Salle de Vihiers en gestion par l'AAPPMA « La carpe Vihieroise »

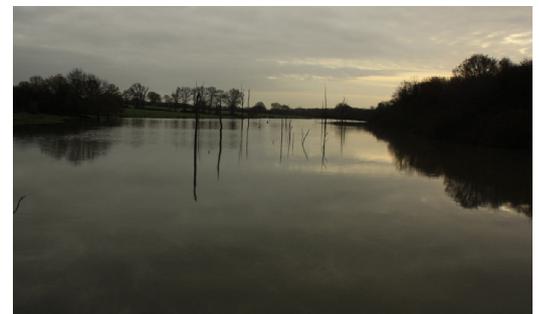
Oudon

Combrée : étang des Landes

Récupération de la gestion halieutique et piscicole du plan d'eau de 3 ha.

Plan d'eau en gestion par l'AAPPMA « Les Gardons de l'Oudon Réunis ».

Mise en place d'un produit « black-bass no-kill ».



Evre

Projet de parcours pêche FNPF label famille à **Montrevault**

Thau

Projet de parcours pêche FNPF label famille au **Mesnil en Vallée**.

Moine

Réalisation d'une cale mise à l'eau au « Chemin des pêcheurs » à **La Renaudière**. Travaux repoussés à l'automne 2020 en raison des conditions de précipitation automnale et hivernale.

Authion

Le Guédeniau

Afin de définir des zones de pêche sur le plan d'eau de la commune du Guédeniau, des postes de pêche ont été définis avec la commune et ont été matérialisés par des rondins de bois.

Travaux réalisés par les services techniques de la commune.

Thouet

Montreuil Bellay - Parcours passion float tube.

Suite à la problématique d'abaissement du niveau du Thouet sur certains biefs du Thouet et par conséquent de perte de zones de pêche pour les pêcheurs de Montreuil Bellay, et dans la démarche de station pêche, la commune a acquis des parcelles en bordure de la rivière.

Sur celles-ci, et pour répondre aux critères de la FNPF, nous avons choisi de développer un parcours passion float tube, qui sera aussi accessible pour les pêcheurs du bord.

Sarthe

Châteauneuf sur Sarthe - Une cale existante au Chemin de Port Guitteau ne se révèle pas assez longue. Le département alerté par la Fédération à la demande de l'AAPPMA locale a choisi de se porter maître d'œuvre de cette réalisation. Les travaux n'ont pas pu être réalisés dû aux précipitations de l'automne. Ces travaux ont été reportés en septembre 2020.

Soulaire et Bourg

Nous sommes dans un cas similaire à Châteauneuf sur Sarthe. Les travaux ont été reportés en septembre 2020 en raison des niveaux d'eau de la Sarthe.

Etriché

Il s'agit d'un simple aménagement sécuritaire sur la cale par la pose de bordure de trottoir. Les travaux ont été reportés en septembre 2020 en raison des niveaux d'eau de la Sarthe.

Loir

Lézigné - Suite à la demande de l'AAPPMA d'installer un poste sécurisé et de rallonger la cale de mise à l'eau, les travaux n'ont pas pu être effectués en raison du niveau du Loir à l'automne.

La formation des gardes pêche particuliers

Suite au dernier remaniement au sein du Conseil d'Administration et du Bureau, Bernard MERLIN est devenu le nouveau responsable de la Commission « Réglementation – garderie ». Le groupe de travail composé de Véronique ROBILLARD, Julien SAUVETRE, Nicolas CHATARD, côté salariés, et de Bernard BOUTEILLER, Félix DURAND, Alain JAFFRELOT et Bernard MERLIN, côté élus, s'est réuni les 6 juin et 14 octobre 2019. Ces réunions ont notamment permis de faire le point sur les évolutions réglementaires (ouverture carnassiers 2020), la formation des GPP et la mise en place de la garderie fédérale.

En 2019, la formation initiale des Gardes Pêches Particuliers s'est organisée, le samedi 16 novembre 2019, autour du module 1 et du module 3, obligatoires pour les 5 candidats gardes pêches. Plusieurs intervenants de la Fédération de pêche (Bernard MERLIN, Véronique ROBILLARD et Julien SAUVETRE) se sont succédés tout au long de cette journée, qui avait pour programme :

- Les notions juridiques de base
- Les droits et devoirs du Garde Pêche Particulier.
- Le procès-verbal d'infraction à la police de la pêche et ses suites (la voie transactionnelle et la voie judiciaire)
- Cas pratiques et rédaction d'un procès-verbal
- Exposé sur l'espèce poisson et les milieux aquatiques, et visite des aquariums de la Maison Pêche Nature

La formation continue, qui regroupe habituellement les GPP en fonction et les candidats GPP, initialement prévue en décembre 2020, a été repoussée afin d'être conduite en présence du nouveau Chargé de développement « Garderie Fédérale », dont le recrutement était encore en cours fin 2019. Cette formation aura donc lieu après la prise de fonction à ce poste, de Vincent VERRON, courant avril 2020.

La surveillance effectuée par les gardes pêches particuliers

53 gardes pêche particuliers, issus de 32 AAPPMA, étaient en fonction en 2019.

Au niveau du bilan annuel, les chiffres recueillis sur la base des fiches de tournées que nous ont remis les GPP, sont les suivants :

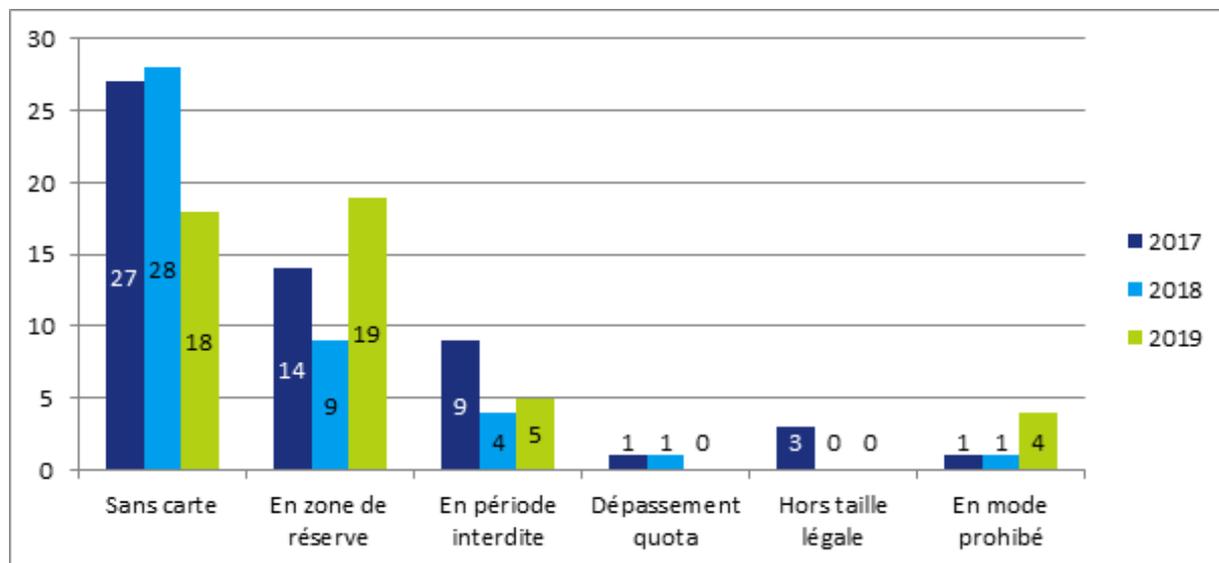
Année	Nombre de tournées réalisées	Nombre de pêcheurs contrôlés	Nombre de kilomètres parcourus	Nombre d'avertissements remis	Nombre de procès verbaux
2017	831	3 799	20 721	42	54
2018	1 405	5 796	29 594	98	43
2019	1 076	6 040	27 080	62	46

Ce bilan est toutefois partiel, car au moment de son élaboration, il nous manquait encore le retour de 19 GPP.

Les procédures d'infractions à la police de la pêche

Le nombre de procédures s'est maintenu par rapport à l'an dernier avec 43 procès-verbaux d'infraction à la police de la pêche.

Les procès-verbaux établis par les GPP ont relevés les infractions suivantes :



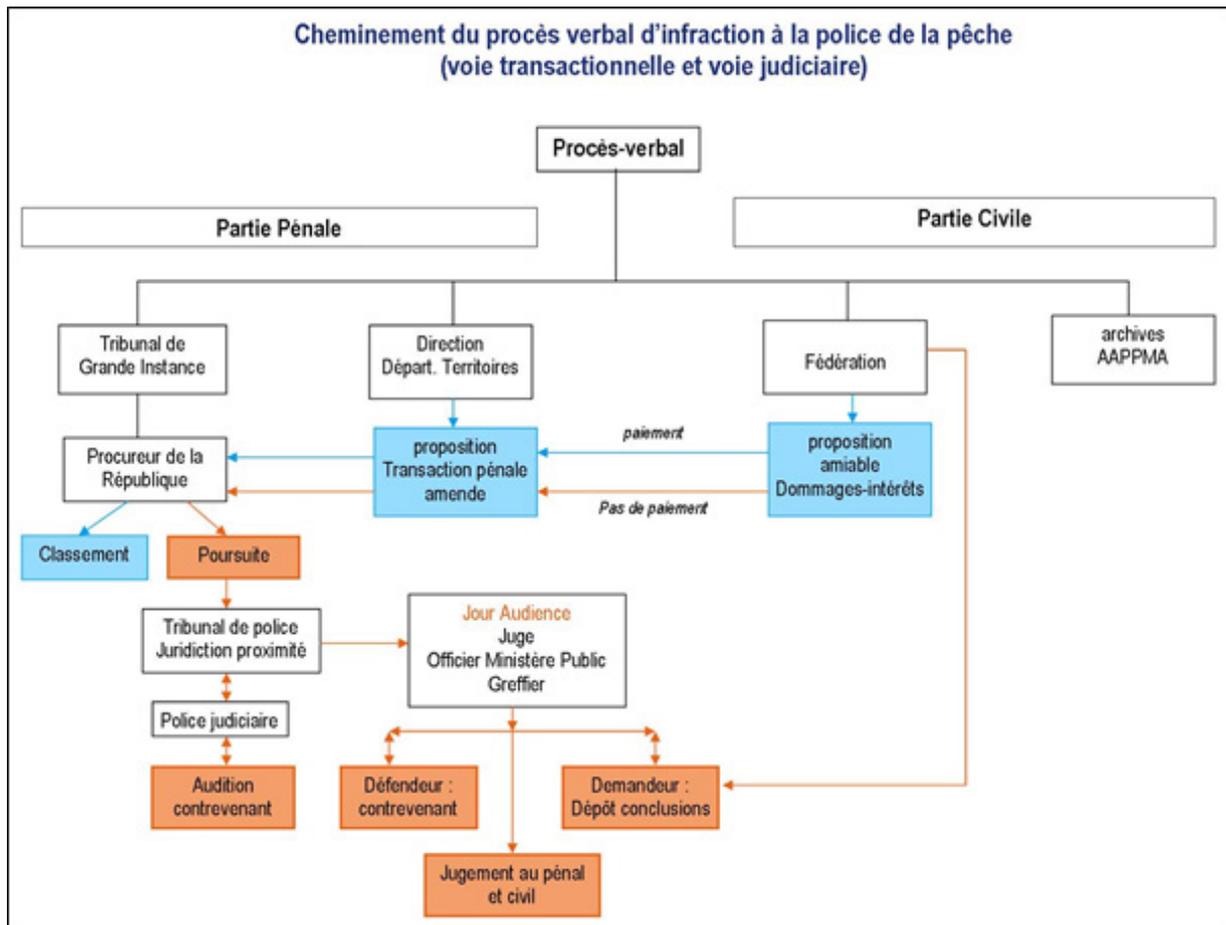
La pêche sans carte reste l'une des infractions les plus fréquemment constatées. Mais elle est dépassé cette année par la pêche en zone de réserve (le plus souvent dans les 50 mètres aval de barrages, ou en réserve annuelle). Ces infractions concernent 80% de nos procédures.

Les infractions de pêche en mode prohibé correspondent ici à des procès-verbaux pour pêche avec un nombre de lignes supérieur au maximum autorisé. Et les 4 procès-verbaux relevant de la pêche en période d'interdiction concernent de la pêche de nuit.

Les procédures ont fait l'objet soit d'une proposition de transaction amiable que 21 contrevenants ont acquitté pour un montant total de 3 698 €, soit d'un traitement judiciaire avec transaction pénale.

La Fédération, avec l'arrivée prochaine de notre Chargée de Développement « Garderie Fédérale », continue à assurer le suivi des procédures, dépose et défend ses conclusions relatives aux délits et infractions, et demande réparation des préjudices subis par la collectivité des pêcheurs. Ainsi tout contrevenant ne donnant pas suite à la transaction civile amiable proposée par notre Fédération, fait systématiquement l'objet de poursuites devant le tribunal assurant ainsi aux GPP que des suites sont données à leur travail de terrain (voir schéma ci-après).

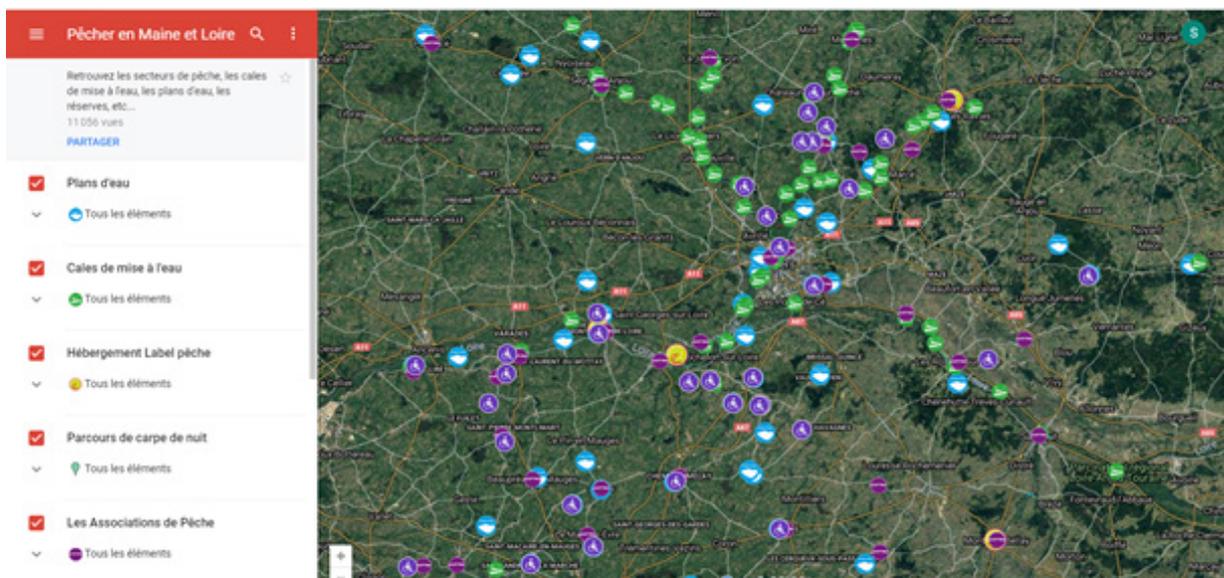
Surveillance de la police de la pêche



La Fédération de Pêche remercie tous les Gardes Pêches Particuliers des AAPPMA et de l'ADAPAEF de Maine et Loire pour le travail réalisé.

Mise en place de la carte interactive ouverte au public

Fin 2019, Jocelyn DROCHON a élaboré une carte interactive localisant l'ensemble des réserves (permanentes, annuelles, spécifiques) et parcours de carpe de nuit du territoire du Maine-et-Loire, et validés par arrêté préfectoral (plus de détails dans la partie développement du loisir pêche - communication).



Surveillance de la police de la pêche

Pour chaque point de la carte, lorsque vous cliquez dessus, vous avez un descriptif qui apparait à gauche avec, pour les réserves et parcours de carpe de nuit, un lien vers une fiche téléchargeable émanant de la DDT



Elections au Conseil d'Administration

CONDITIONS DE VOTE

LISTE DES CANDIDATS



Philippe BAUDOUIN
Pêcheurs du Loir



Thomas BORBEAU
Roseau Saumurois



Maxime BOURREAU
Brème Chalonnaise



Gérard GASDON
*Martins Pêcheurs
de Montrevault*



Quentin LEMONNIER
Ablette Angevine



Pascal REVEILLON
Ablette Angevine



Véronique ROBILLARD
Perche Trélazéenne



Antonin ROBINEAU
Fervents de la Gaule



Armel SALES
Roseau Saumurois



Julien TERNUS
Boërs Durtalois

COLLEGE ELECTORAL

Sont électeurs, les Présidents et Délégués élus par les Assemblées Générales d'Associations, dont les noms figurent sur la liste certifiée par le Préfet.

Ils devront obligatoirement présenter devant le bureau de vote :

- Leur carte de pêche 2020 ;
- Une pièce d'identité en l'absence de photo sur la carte de pêche ;
- Leur carte de délégué ;
- Eventuellement, le pouvoir du Président ou du Délégué empêché.

RAPPEL DES CONDITIONS GENERALES DE SCRUTIN

Pour être valable, le bulletin de vote :

- Ne doit pas comporter plus de 6 noms ;
- Ne doit pas comporter le nom d'un candidat non déclaré officiellement ;
- Doit comporter des noms de candidats rayés ;
- Ne doit avoir ni mention, ni surchage.

Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG)

Nicolas CHATARD, Chargé d'Etudes

Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles

Nicolas CHATARD
Service Technique



Assemblée Générale, Distré – Mars 2020

Le PDPG ? Quel but ?

Planifier la gestion des milieux aquatiques pour améliorer la vie piscicole

Outil approuvé par les Services de l'Etat

- Diagnostic précis,
- Mise à jour régulière,
- Suivi des actions à mettre en œuvre,

Le PDPG 49 date 2001.
Perte de la légitimité auprès des partenaires techniques,



Assemblée Générale, Distré – Mars 2020

SUIVRE L'EVOLUTION REGLEMENTAIRE

1992 : Loi sur l'Eau (SDVP / PDPG)
 2000 : Directive Cadre Européenne sur l'Eau
 2001 : **Elaboration du PDPG 49**
 2006 : Nouvelle Loi sur l'Eau
 2007 : Grenelle de l'Environnement
 2009 : Plan d'actions "continuité écologique"
 2010 : plan de gestion anguille / SDAGE
 2013 : Arrêté Préfectoral recensement frayères
 2014 : Loi GEMAPI (milieux aquatiques et inondation)
 2016 : Nouveau SDAGE
 2017 : Arrêté Préfectoral Classement cours d'eau
 2020 : lancement des Contrat Territoriaux Eau



Assemblée Générale, Distré – Mars 2020

EVOLUTION DU PDPG

Intégration de nouveaux enjeux :

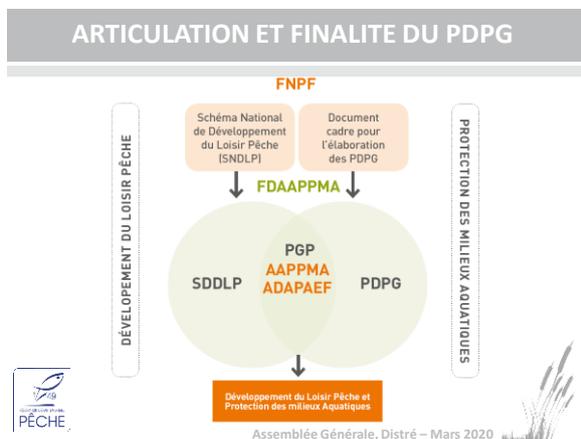
- Poissons migrateurs,
- Plans d'eau,
- Mise en place d'enjeux sur les contextes dégradés et les contextes conformes,

Répondre aux demandes actuelles de nos partenaires et aux réalités de terrain

Être force de propositions dans les Contrats Territoriaux



Assemblée Générale, Distré – Mars 2020



Le Plan de Gestion Piscicole : rôle et contenu

Obligation statutaire
(L433-3 du Code de l'Environnement)

C'est la déclinaison (à l'échelle du territoire de l'AAPPMA) des actions préconisées dans :

- le PDPG (diagnostic piscicole)
- le SDDL (diagnostic loisir pêche)

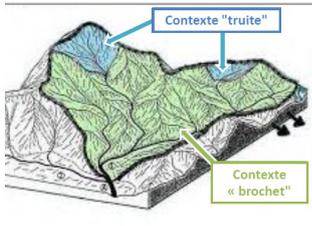
Réalisation d'un programme d'action en trois volets :

- Gestion de la ressource piscicole
- Protection et restauration du milieu aquatique
- Organisation et développement du loisir pêche



Assemblée Générale, Distré – Mars 2020

MISE EN ŒUVRE DU PDPG

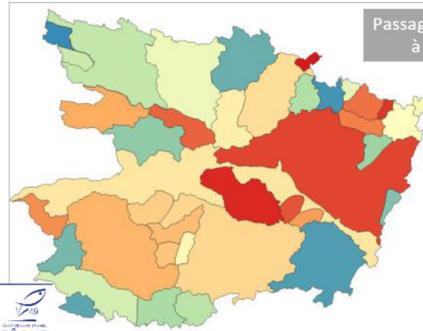


Identifier les contextes (unité de gestion dans laquelle une population piscicole homogène va pouvoir fonctionner de manière autonome.)

Possibilité de définir des espèces cibles (ayant un enjeu de préservation)



LES CONTEXTES EN MAINE-ET-LOIRE



Passage de 40 contextes à 70 contextes



Assemblée Générale, Distré – Mars 2020



MISE EN ŒUVRE DU PDPG



Assemblée Générale, Distré – Mars 2020



MISE EN ŒUVRE DU PDPG



Assemblée Générale, Distré – Mars 2020



ECHEANCIER

Mai 2020 : Lancement de la réactualisation du PDPG (création d'un groupe de travail, recrutement d'un CDD)

Sept. 2020 : consultation des AAPPMA

Fin 2020 : définition des contextes et recueil des données

Fin 2021: rendu final du document

2022 : définition des Plans de Gestion Piscicole



Assemblée Générale, Distré – Mars 2020



Merci de votre attention ...

Assemblée Générale, Distré – Mars 2020



Retours sur l'année 2019

